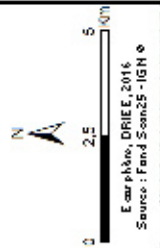
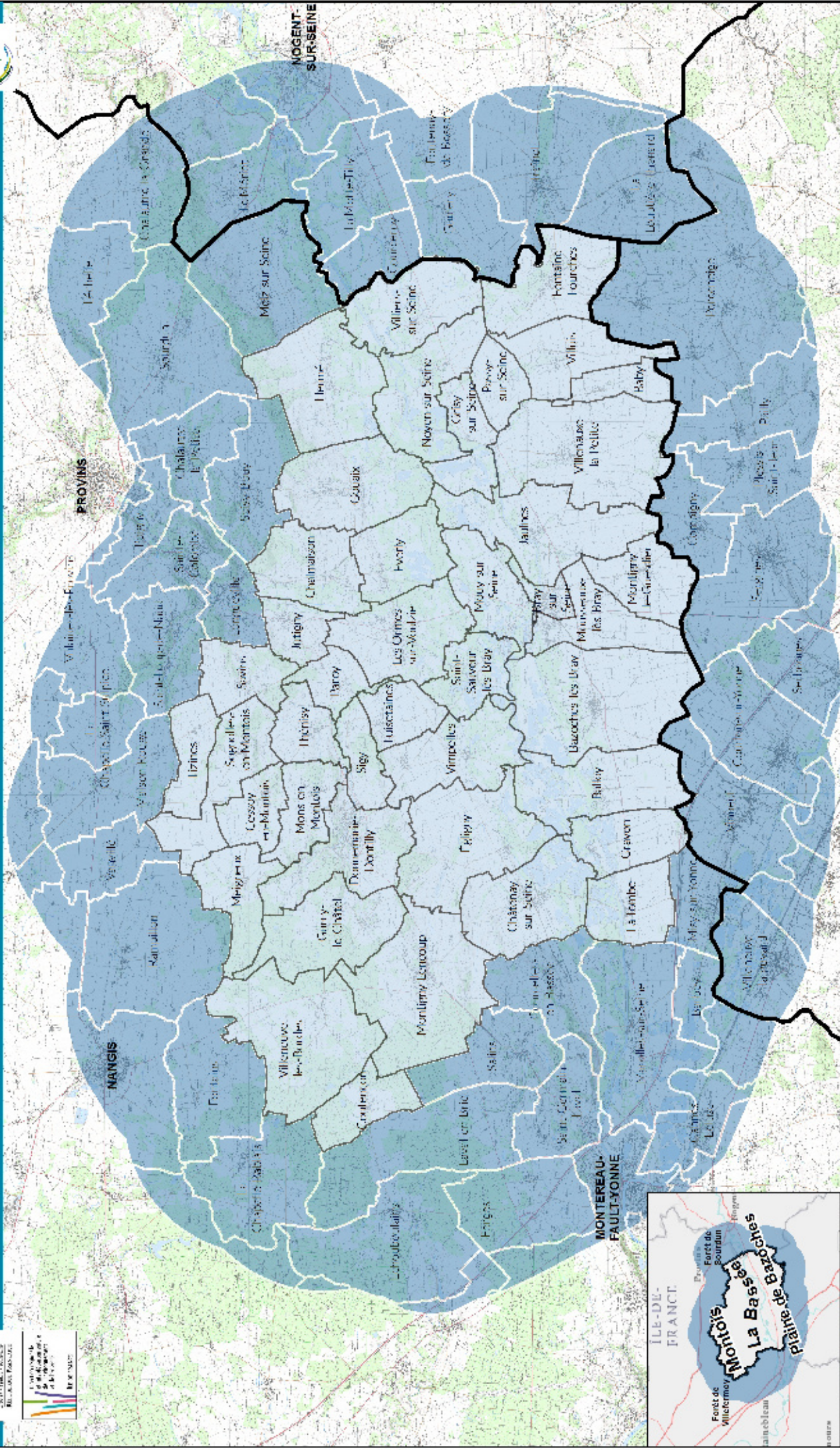


LES ENJEUX DE LA BIODIVERSITÉ EN BASSÉE-MONTOIS

MAI
2017



LE TERRITOIRE BASSÉE-MONTOIS



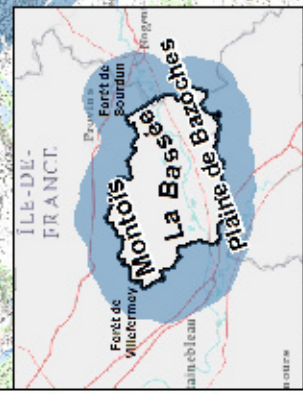
Limites départementales



Communes voisines



Communauté de communes de Bassée Montois (CCBM)



Échelle: DRIEE, 2016
Source: Fond Snc25 - IGN ©

AVANT PROPOS

Souhaitant construire un projet de territoire structurant et ambitieux, la Communauté de communes Bassée-Montois a candidaté, avec l'appui de l'État, à l'appel à projets du Ministère du logement et de l'habitat durable et du Commissariat général à l'Égalité des Territoires pour la session 2016/2017 de la démarche d'Atelier des territoires (thématique nationale « comment mieux vivre ensemble dans le périurbain »). Sa candidature a été retenue sur le thème : « Le Bassée-Montois, une identité à affirmer autour d'un projet partagé ».

L'objectif d'un Atelier de territoires est d'accompagner l'élaboration d'un projet de développement territorial en s'appuyant sur les dynamiques portées par les acteurs locaux. En dehors de tout cadre réglementaire, la démarche permet de nourrir la stratégie d'aménagement du territoire et d'orienter les projets en cours. Il s'agit de définir « en mode projet » des perspectives d'avenir pour le territoire du Bassée-Montois, en prenant comme point de départ ses valeurs, ses spécificités et les projets en cours en tant que vecteurs de développement territorial.

Pour cela et pendant toute la durée de la démarche (2016-2017), la Communauté de communes est accompagnée par une équipe pluridisciplinaire d'experts (travaillant dans les domaines de l'urbanisme, du paysage, de l'environnement...). Le projet mobilise l'ensemble des acteurs impliqués dans le développement du territoire : collectivités, partenaires locaux et services de l'État, autour de séances de réflexion et d'élaboration collective, permettant une mise au débat et une validation en continu sous forme d'ateliers organisés sur site. Le projet stratégique est ainsi construit en séances avec les acteurs locaux impliqués.

Le présent document de synthèse est une contribution thématique aux travaux de l'atelier de territoire sur le Bassée-Montois. Il vise à apporter à la fois aux élus du territoire, aux autres acteurs locaux et à l'équipe pluridisciplinaire qui accompagne la démarche, une vision synthétique mais néanmoins assez complète de la connaissance actuelle et des enjeux écologiques sur le territoire Bassée-Montois. Continuités écologiques obligent, il ne s'interdit pas d'élargir l'analyse aux territoires se trouvant à proximité immédiate. Il peut ainsi apporter de la matière et nourrir les échanges sur la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel dans le cadre de l'atelier. Patrimoine naturel qui est assez remarquable sur ce territoire à l'échelle de l'Île-de-France.

Les services de l'État en ont confié la rédaction au bureau d'études Écosphère. Ce document a fait l'objet d'une relecture attentive de la part des équipes de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE), de la direction départementale des territoires (DDT) de Seine-et-Marne et de l'association de gestion de la réserve naturelle de la Bassée (AGRENABA). Cette synthèse a pu être réalisée grâce à la connaissance en matière de biodiversité et d'écologie accumulée au fil des années sur ce territoire par un ensemble d'acteurs : porteurs de projets, associations (AGRENABA, ANVL, Seine-et-Marne Environnement...), naturalistes passionnés, acteurs institutionnels du domaine de l'écologie comme le Conservatoire botanique national du Bassin parisien, fédérations (chasse, pêche), bureaux d'études, etc. Qu'ils en soient ici remerciés. Au-delà des rapports d'études disponibles, la majorité des données a pu être utilisée grâce à une mise à disposition dans les bases de données régionales ou nationale dédiées au partage de l'information naturaliste (INPN, CETTIA, FLORA...).

SOMMAIRE

1. LE BASSÉE-MONTOIS	3
1.1 Le Bassée-Montois dans le Bassin de la Seine.....	4
1.2 Les espaces naturels et leurs enjeux écologiques	6
1.3 Les continuités écologiques	16
2. LES HABITATS NATURELS ET LES ESPÈCES DU BASSÉE-MONTOIS	19
2.1 Les habitats naturels.....	20
2.2 Les milieux aquatiques et zones humides.....	24
2.3 Les milieux herbacés	28
2.4 Les habitats boisés	30
2.5 Les espaces cultivés	32
2.6 Les habitats ruraux traditionnels	34
3. QUEL AVENIR POUR LA BIODIVERSITÉ EN BASSÉE-MONTOIS ?.....	36
3.1 Pourquoi protéger la biodiversité ?.....	37
3.2 Agir pour le patrimoine naturel et paysager	38
CONCLUSION.....	43
LEXIQUE	44
RÉFÉRENCES	45



1.

LE BASSÉE-MONTOIS

UN TERRITOIRE À FORTS
ENJEUX ÉCOLOGIQUES EN
INTÉRACTION AVEC LES
ESPACES VOISINS

1.1 LE BASSÉE-MONTOIS DANS LE BASSIN DE LA SEINE

Le Bassée-Montois...

Le Bassée-Montois se situe au sud de la Seine-et-Marne. Il est bordé au sud par le département de l'Yonne (région Bourgogne Franche-Comté) et à l'est par l'Aube (région Grand Est).

Issue de la fusion en 2014 de deux communautés de communes, le territoire Bassée-Montois comprend 42 communes couvrant 421,8 km² et accueillant 23 988 habitants (2015).

Le Bassée-Montois est composé de trois grandes entités géographiques :

- **le Montois**, au nord, situé à l'extrémité sud de la Brie, composé d'un plateau agricole incisé par des cours d'eau (Auxence, Voulzie...) et comportant plusieurs entités boisées, dont le Massif Forestier de Villefermoy au nord-ouest et la forêt de Sourduin à l'est ;
- la vallée de la Seine au centre, traversant le territoire d'est en ouest, irriguant la **plaine alluviale* de la Bassée** ;
- **la plaine de Bazoches** au sud : vaste territoire agricole faisant la jonction avec le Sénonais en Bourgogne.

... dans le bassin de la Seine

La Bassée constitue la plus grande zone inondable du centre du Bassin-Parisien. Elle s'étend sur une soixantaine de kilomètres entre la confluence avec l'Aube en amont et celle de l'Yonne en aval. Le territoire est irrigué par la Seine et par deux affluents en rive droite, l'Auxence et la Voulzie, qui traversent le Montois et drainent les terres

agricoles du sud de la Brie. Les cours d'eau et les zones humides sont alimentés par trois nappes d'eau principales : la nappe des calcaires de Brie sur le plateau, la nappe alluviale de la Seine et la nappe de la Craie en dessous qui interagit avec les deux précédentes.

Au sud, la plaine de Bazoches est un plateau agricole dépourvu de cours d'eau important à l'exception de l'Orvin à l'extrémité est.

Aménagement et gestion des eaux : SDAGE

Le territoire Bassée-Montois est inclus dans le sous bassin « Seine Amont » du bassin versant* « Seine Normandie ». Ce dernier est couvert par un Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), document de planification qui fixe les grands objectifs pour assurer l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau (nappes et eaux de surfaces) et mettre en œuvre une gestion équilibrée de la ressource en eau. Le SDAGE 2016-2021 considère la nappe de la Bassée comme « *réserve stratégique pour l'alimentation en eau potable de l'agglomération parisienne* ».

Aménagement et gestion des eaux : SAGE

Compte tenu de l'importance stratégique du territoire, il a été proposé d'élaborer un Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux (SAGE) Bassée-Voulzie qui devrait concerner la majeure partie des communes du Bassée-Montois. Ce document prévu pour 2021 devrait permettre de décliner les orientations du SDAGE à une échelle locale avec différents objectifs :

- améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines (pollutions d'origine domestique, agricole et industrielle) ;
- restaurer la dynamique fluviale, la continuité écologique et la diversité des habitats* ;
- restaurer les zones humides et préserver les prairies naturelles inondables tout en réduisant les dégâts dus aux inondations ;
- gérer les conflits d'usage ayant un impact sur la ressource (navigation fluviale, exploitation des ressources alluvionnaires...).

Les enjeux hydrographiques du Bassée-Montois

La Bassée constitue l'un des cinq principaux noyaux de biodiversité* d'Île-de-France. Elle abrite des habitats alluviaux et des espèces végétales et animales remarquables des milieux humides, dont un bon nombre sont protégées et uniquement ou majoritairement localisées dans ce secteur en Île-de-France.

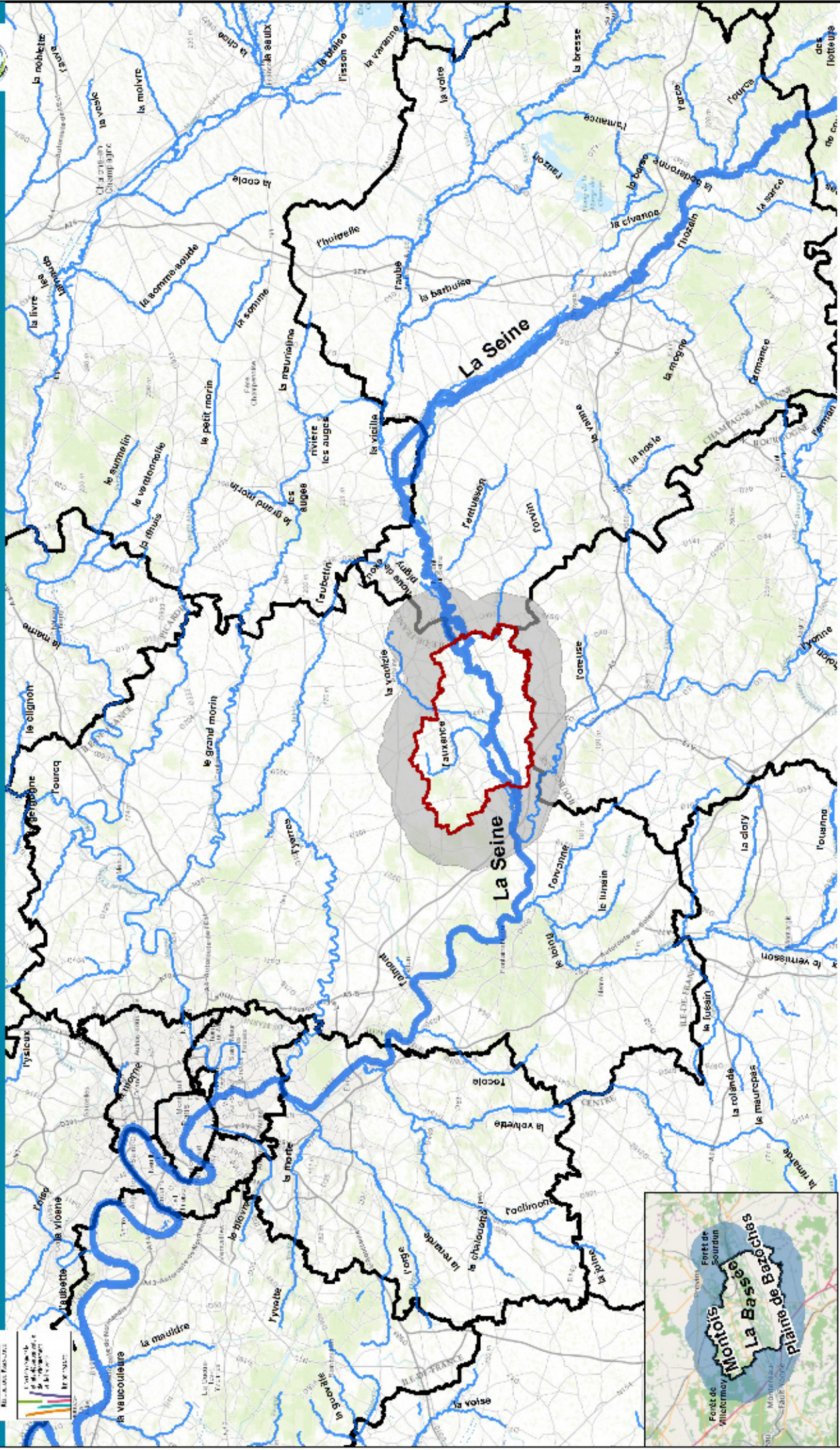
En aval de Bray-sur-Seine, la mise à grand gabarit de la Seine dans les années 1970-80 et la création des lacs réservoirs Seine-Aube ont entraîné une réduction des inondations et un assèchement de la plaine en aval de Bray-sur-Seine. Des projets d'aménagement étant actuellement à l'étude (extraction de granulats, nouveau projet de mise à grand gabarit de la Seine, projet de bassin de régulation des crues), l'un des grands enjeux du SAGE Bassée-Voulzie sera de gérer leur intégration dans le territoire au regard de la préservation des milieux humides et de la fonctionnalité des cours d'eau.

* Les astérisques renvoient au lexique p.44.

RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE



Le Commissariat à la Régulation des Activités de Bateaux de Mer
 Agence de l'Eau Seine-Normandie



- Territoire de la CCBM
- Communes voisines
- Limites départementales

- Fleuve
- Cours d'eau principaux



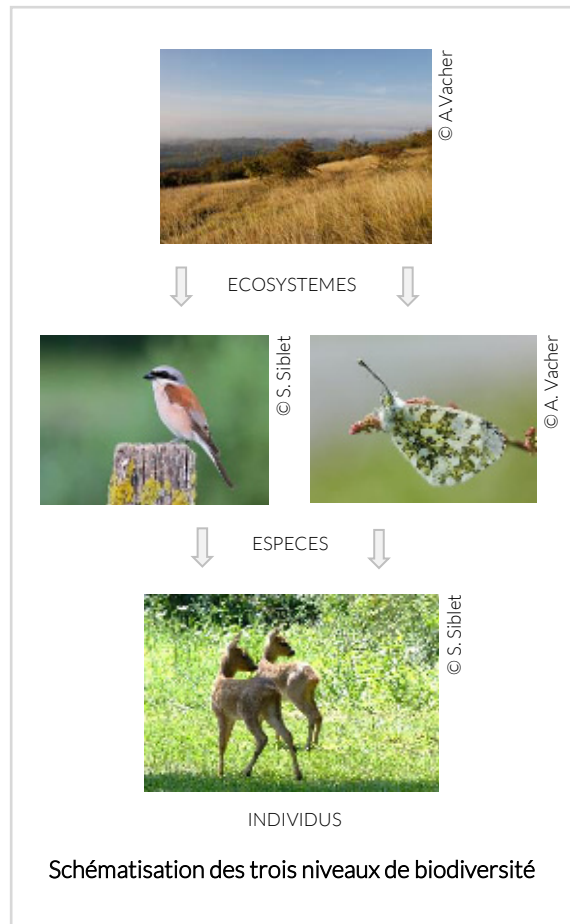
E. Carrière, DRIEE, 2016
 Source : Fond Open Street Map ©



1.2 LES ESPACES NATURELS ET LEURS ENJEUX ÉCOLOGIQUES

La biodiversité

La biodiversité recouvre l'ensemble des formes (*diversité*) de vies (*bio*) sur Terre ainsi que les relations qui existent entre-elles et leurs milieux.



Elle est définie selon trois niveaux principaux :

- les **écosystèmes** : ce sont des ensembles définis par des milieux (sol, eau, végétation...), les espèces associées ainsi que par les interactions entre ces différents éléments ;
- les **espèces** : il s'agit de la diversité en espèces au sein des règnes végétal, animal et fongique (champignons) ;
- les **individus** : c'est la variabilité du patrimoine génétique qui distingue les individus au sein d'une même espèce.

Classer la biodiversité

La biodiversité est communément classée en deux catégories :

- la biodiversité « **ordinaire** » : il s'agit des espèces et des habitats communs qui constituent le socle de nos paysages et des peuplements végétaux et animaux ;
- la biodiversité « **remarquable** » ou « **patrimoniale** » : ce sont les espèces et habitats généralement protégés, menacés ou rares.

Définir les espèces et espaces remarquables

Une espèce ou un espace peut être considéré comme remarquable selon deux critères principaux :

- le **statut de conservation**, défini selon des critères établis par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) : la taille

des populations et de l'aire de répartition (rareté), la dynamique de population (progression, maintien ou déclin plus ou moins rapide), les causes de déclin... Les espèces menacées sont inscrites sur des listes Rouges internationales, nationales ou régionales selon l'échelle d'analyse ;

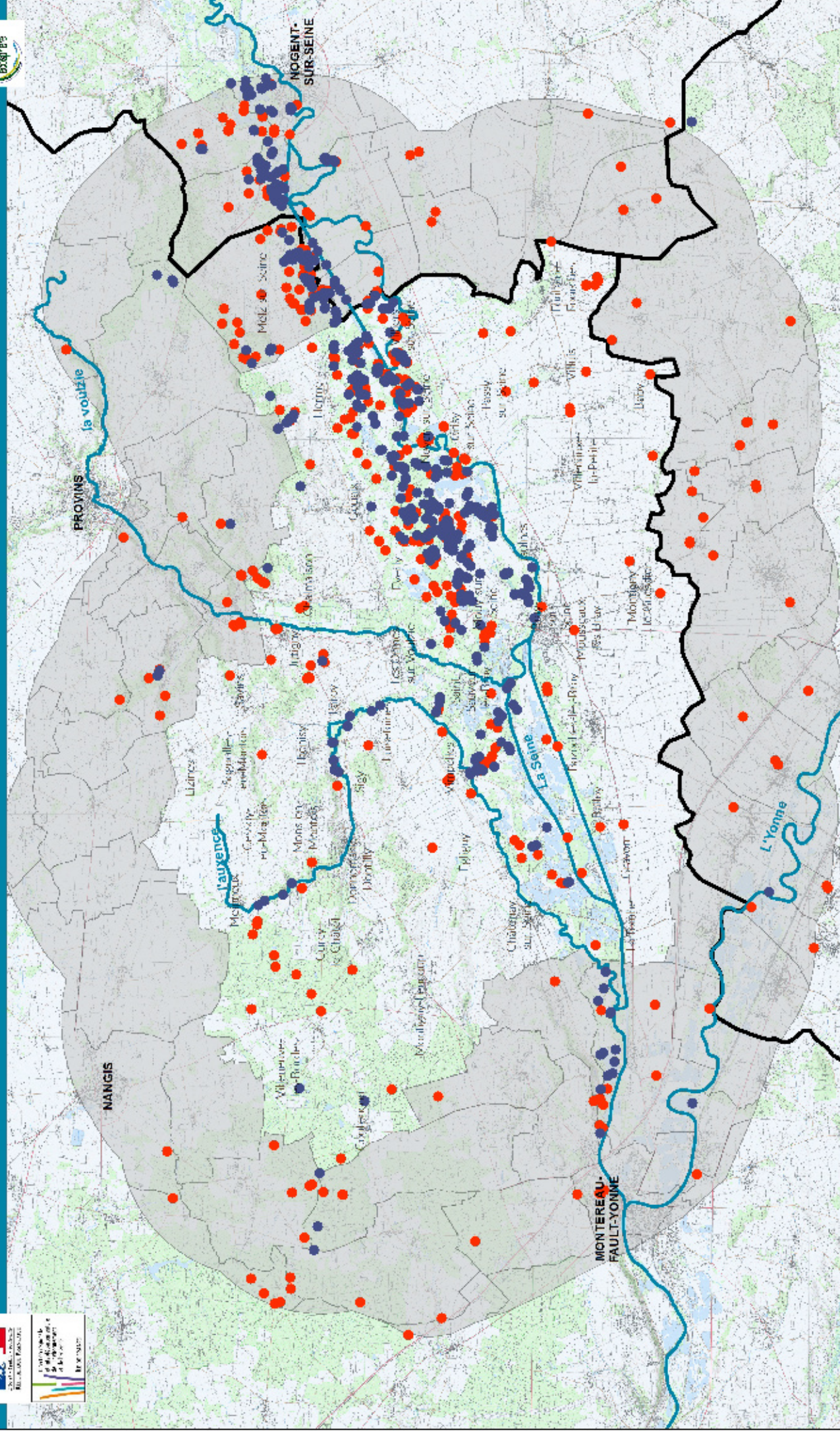
- le **statut de protection** : il existe des listes d'espèces végétales et animales protégées au niveau national. En complément, a été établie une liste d'espèces végétales protégées au niveau régional. L'Île-de-France est la seule région du territoire métropolitain à disposer d'une liste régionale d'insectes protégés. Certaines espèces ordinaires peuvent être protégées en raison de leur utilité pour l'agriculture (oiseaux insectivores par exemple) et d'autres, plus rares, en raison de leur sensibilité aux activités humaines.

Toutes ces listes sont consultables sur le site du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien, sur le site de l'INPN du Muséum National d'Histoire Naturelle et sur le site de la DRIEE.

La flore du Bassée-Montois

La flore vasculaire regroupe les plantes à fleurs (y compris les arbres et arbustes), les conifères et les fougères. On distingue les espèces naturellement présentes sur le territoire (indigènes) des autres espèces (cultivées, horticoles ou exotiques).

LOCALISATION DE LA FLORE REMARQUABLE



- Communes de la CCBM
- Communes voisines
- Limites départementales

Stations floristiques remarquables

- Espèces végétales protégées
- Autres espèces végétales remarquables (liste Rouge)



Esparbère, DRIEE, 2016
Source : CBM/BF, Fond Sciences - IGN



© S. Siblet-Écosphère

ŒILLET SUPERBE

La base de données du Conservatoire Botanique du Bassin Parisien dénombre **718 espèces indigènes** sur le territoire Bassée-Montois, parmi lesquelles **14% d'espèces remarquables (100 espèces) dont 32 espèces protégées au niveau national ou régional**. Le territoire du Bassée-Montois abrite donc au moins 60% de la flore indigène et 27% de la flore remarquable d'Île-de-France.

L'analyse de la répartition géographique des espèces remarquables (protégées et/ou menacées) met en évidence une répartition discontinue au sein du territoire avec :

- **la plaine alluviale de la vallée de la Seine** qui concentre la majeure partie des espèces remarquables du territoire, en particulier en amont de Bray-sur-Seine. Les espèces occupent les dernières prairies alluviales, les roselières, les bords des eaux, les boisements alluviaux et leurs ourlets, ainsi que les dépressions humides dans les cultures ou les

carrières. On y trouve en particulier 24 espèces protégées dont plusieurs espèces rarissimes (Orchis des marais, Sisymbre couché...) et d'autres très rares en limite d'aire de répartition en Île-de-France (Ail anguleux, Œillet superbe, Violette élevée...);

- **les vallées de l'Auxence et de la Voulzie**, dont les espèces d'intérêt occupent de petites stations sur les coteaux calcaires et dans les zones humides en fond de vallée. On retrouve par exemple le Polygale amer sur les coteaux thermophiles* et l'Anémone fausse-renoncule dans les vallons ;
- **les massifs forestiers**, dont plusieurs espèces protégées sont connues à l'ouest sur les marges de la forêt de Villefermoy (notamment l'Utriculaire citrine dans les mares) et à l'est dans la forêt de Sourdon, au sein des boisements (Céphalanthère rouge, Epipactis pourpre, Alisier de Fontainebleau) ou au niveau des pelouses et ourlets avec par exemple la présence du Peucedan Herbes aux Cerfs et du Petit Pigamon ;
- **la plaine agricole de Bazoches**, moins riche en espèces végétales, qui renferme néanmoins des plantes messicoles (adventices* des cultures) devenues rares telles que la Spéculaire miroir-de-Vénus.

Ces observations doivent être tempérées en tenant compte de l'effort de prospection. Si la Bassée est dans l'ensemble de mieux en mieux connue, il n'en est pas de même d'une grande partie du Montois et de la plaine de Bazoches qui ont été beaucoup moins prospectées. Des découvertes restent à réaliser sur les coteaux, les

CHIFFRES CLÉS

60% de la flore indigène d'Île-de-France (718 espèces).

100 espèces remarquables.

32 espèces végétales protégées.

fonds de vallée et au niveau des boisements les plus naturels.

On notera également, que les deux tiers des espèces remarquables ne sont pas protégées. Cette constatation met en exergue la fragilité du patrimoine naturel, ce qui doit amener à une réflexion sur les mesures de conservation à mettre en œuvre pour le maintien de l'ensemble de la flore remarquable du territoire.



© R. Henry-Écosphère

CÉPHALANTHÈRE ROUGE

La faune du Bassée-Montois

Le territoire accueille plusieurs milliers d'espèces, sédentaires ou migratrices appartenant à divers groupes faunistiques vertébrés (mammifères, oiseaux, reptiles, amphibiens et poissons) ou invertébrés (insectes : libellules, papillons, criquets, sauterelles, bourdons... ou encore mollusques et crustacés).

Grace au travail des associations et des professionnels, la connaissance des peuplements a beaucoup progressé ces dernières années. Les données restent cependant hétérogènes selon les territoires. La Bassée a ainsi bénéficié des prospections les plus importantes tandis que le Montois et, dans une moindre mesure, la plaine de Bazoches sont moins bien connus.

Comme pour la flore, la connaissance est également très variable selon les groupes taxonomiques. Certains sont bien connus et ont fait l'objet de prospections fines (oiseaux, amphibiens, reptiles, poissons...), tandis que d'autres sont moins étudiés (insectes, mollusques, chauves-souris...), voire largement méconnus (araignées...).

Comme pour la flore, certains sites d'intérêt pour la faune se démarquent sur l'ensemble du territoire Bassée-Montois. Quatre types d'habitats concentrent l'essentiel des espèces remarquables :

- **les mosaïques composées de plans d'eau, prairies, roselières et végétations plus sèches de la vallée de la Seine** entre Châtenay-sur-Seine et Villiers-sur-Seine constituent les ensembles les plus remarquables pour les oiseaux, les mollusques et la plupart des insectes remarquables du territoire ;

- **la Seine et son réseau de noues ainsi que l'Auxence** et, dans une moindre mesure, la Voulzie constituent des zones de reproduction privilégiées pour de nombreuses espèces de poissons et de libellules. Ces sites sont également fréquentés par plusieurs espèces de mammifères semi-aquatiques ;
- **les forêts de Sourduin et Villefermoy, ainsi que les boisements alluviaux de la Réserve Naturelle de la Bassée et les ripisylves* situées le long de la Seine** présentent un intérêt particulier pour les mammifères terrestres, les chauves-souris et divers oiseaux forestiers ;
- **enfin la plaine agricole de Bazoches** accueille une avifaune spécialisée (busards, CEdicnème criard...).

C'est en comparant avec les chiffres de l'Île-de-France que l'on se rend compte de l'intérêt du territoire pour les populations animales. On y retrouve :

- 76 % de l'avifaune nicheuse francilienne ;
- 86% des mammifères terrestres ;
- 90% des chauves-souris ;
- 82% des amphibiens ;
- 79% des reptiles ;
- 94% des poissons ;
- 90% des libellules ;
- 50% des papillons de jour ;
- 82% des criquets, sauterelles et grillons (orthoptères).

Les **oiseaux** sont à ce jour le groupe le plus étudié et le mieux connu. Le territoire accueille 136 espèces nicheuses dont 31 considérées comme menacées et 20 présentant un intérêt communautaire, justifiant la création de Zone de



© I. Donneddu

AUTOUR DES PALOMBES

Protection Spéciale (ZPS) dans le cadre du dispositif Natura 2000.

Plus d'un tiers des espèces sont dépendantes des zones humides et milieux aquatiques. Elles se concentrent notamment au niveau des plans d'eau de carrières bénéficiant de réaménagements écologiques. Ces espaces n'abritent pas moins de 14 espèces d'oiseaux d'eau menacées à l'échelle régionale et/ou d'intérêt communautaire (Sterne naine, Fuligule morillon, Blongios nain, Rousserolle turdoïde...). Les plans d'eau constituent également des sites de stationnement d'intérêt national en période de migration et d'hivernage avec des effectifs d'intérêt européen pour certaines espèces comme la Nette rousse (cf. programme Wetlands).

Outre les plans d'eau et les zones humides, de nombreuses espèces d'intérêt se reproduisent dans les boisements alluviaux et les forêts de Sourduin (Hermé) et de Villefermoy (Coutençon) dont l'Autour des palombes, la Bondrée apivore, le Milan noir ou les Pics noir et mar, ces 4 dernières étant d'intérêt communautaire.



© S. Siblet-Écosphère

RAINETTE VERTE

S'agissant des plaines agricoles situées entre la Tombe et Fontaine-Fourches elles sont fréquentées par les Busards ainsi que par l'Œdicnème criard. Toutes ces espèces sont d'intérêt communautaire et présentent des enjeux de conservation en Île-de-France.

Les espaces ruraux du Montois sont le dernier refuge d'espèces autrefois abondantes et devenues rares voir menacées aujourd'hui. C'est le cas de la Chouette Chevêche, du Moineau friquet ou de la Pie-grièche écorcheur.

Pour les autres groupes faunistiques, la richesse est également remarquable. Parmi les **mammifères**, 16 espèces sont protégées (dont les 19 espèces de chauves-souris toutes protégées). On distingue notamment certaines espèces rares telles que le Castor d'Europe, redécouvert en 2016 en Bassée, ou la Barbastelle d'Europe qui fréquente notamment les boisements âgés du secteur de Sourdun et de Melz-sur-Seine.

On note également la présence de 14 espèces **d'amphibiens** et 11 espèces de **reptiles**. Ces deux groupes cumulent 21 espèces protégées dont 8

d'intérêt communautaire. Soulignons le cas de la Rainette verte dont l'essentiel des populations franciliennes (25 à 50%) est localisée en Bassée.

Les multiples faciès hydrauliques du territoire (étangs, fleuves, noues...) abritent une diversité piscicole extrêmement riche puisque 32 espèces de **poissons** ont été recensées. La rivière Auxence revêt un intérêt particulier avec la présence d'espèces patrimoniales, bénéficiant de statuts de protection (sur les zones de frayère*) et aux exigences écologiques spécifiques : la Lamproie de planer, la Loche de rivière ou encore le Chabot.

Les insectes ne sont pas en reste sur le territoire. Les milieux humides présentent un intérêt tout particulier pour les 59 **libellules** présentes en Bassée. Parmi elles, on recense 11 espèces protégées, 9 menacées dont 4 d'intérêt communautaire comme la Cordulie à corps fin et la Leucorrhine à large queue dont la Bassée abrite les plus fortes populations régionales.

S'agissant des **papillons de jour**, le territoire abrite 9 espèces protégées, 7 espèces menacées à l'échelle régionale (le Flambé, le Mercure...) et une espèce d'intérêt communautaire (le Cuivré des marais) en forte régression en Bassée francilienne. Les **papillons de nuit**, récemment étudiés sur la Bassée, sont représentés par 460 espèces qui ont été recensées, sur les 1571 espèces dénombrées en Île-de-France, dont 6 protégées.

Le territoire compte 46 espèces **d'orthoptères** (criquets, sauterelles, grillons) dont plusieurs espèces caractéristiques des prairies humides à fort enjeu de conservation (Criquet des roseaux, Criquet ensanglanté, Grillon des marais...) ainsi que des espèces liées aux pelouses thermophiles*

des montilles* et coteaux calcicoles* (Decticelle bicolore, Ephippiger des vignes...).

Enfin, une cinquantaine de **mollusques** qu'ils soient terrestres ou aquatiques ont été recensés en Bassée-Montois. Certaines ont de forts enjeux de conservation, voire sont d'intérêt européen, comme le Vertigo de Des Moulins, que l'on retrouve au sein des cariçaies ou la Planorbe naïve située dans une annexe hydraulique de la Seine.

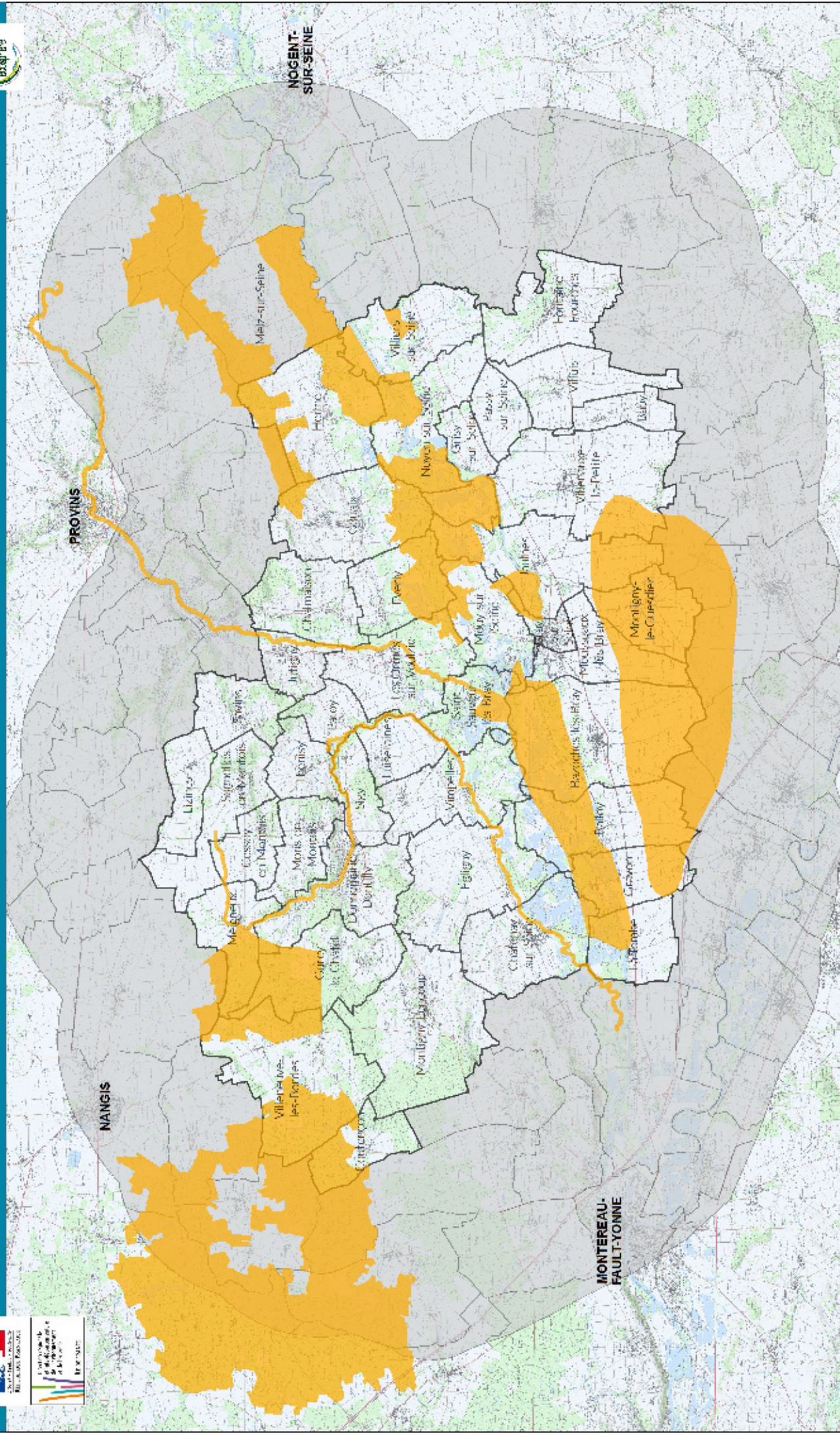
Cette richesse écologique est largement reconnue à travers divers inventaires (ZNIEFF) ou protections (Natura 2000, Réserve naturelle, Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope - APPB, Espaces Naturels Sensibles - ENS).

CHIFFRES CLÉS

La plaine de la Bassée abrite à elle seule :

- **plus de 75%** des vertébrés connus d'Île-de-France ;
- **201 espèces animales protégées** dont 26 mammifères, 105 oiseaux nicheurs, 21 amphibiens et reptiles, 41 insectes, 2 mollusques et 6 poissons ;
- **59 espèces d'intérêt communautaire** (Natura 2000).

PRINCIPAUX SITES D'INTÉRÊT POUR LA FAUNE REMARQUABLE



- Communes de la CCBM
- Communes voisines
- Limites départementales

Faune remarquable

N

0 2 4 Km

Escale: DRIEE, 2016
Source: Fond Scan25 - IGN ©

Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Lancé en 1982, l'inventaire des ZNIEFF est l'outil de connaissance de la biodiversité régionale. Il a pour objectif d'identifier et de décrire les sites naturels ou plus artificiels présentant un patrimoine naturel diversifié et abritant des espèces d'intérêt patrimonial, c'est-à-dire rares ou menacées à l'échelle régionale.

La délimitation de chaque ZNIEFF se base principalement sur la présence d'habitats naturels et d'espèces dits « déterminants ».

On distingue deux types de ZNIEFF :

- les ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique ;
- les ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Sur le territoire Bassée-Montois, trois grandes ZNIEFF de type II concentrent toutes les ZNIEFF de type I :

- **la plaine de la Bassée** : elle abrite de nombreuses ZNIEFF de type I correspondant aux forêts alluviales, aux plans d'eau les plus intéressants, aux prairies, zones humides, pelouses et friches*... ;
- **la forêt de Sourdon** : outre les habitats forestiers, elle abrite des pelouses et ourlets calcicoles d'intérêt floristique remarquable ;
- **le massif de Villefermoy** : ce site présente un intérêt particulier pour ses étangs, ses mares forestières et boisements typiques de la Brie humide.

Du fait du caractère évolutif des espaces, l'inventaire des ZNIEFF doit régulièrement être mis à jour. En effet, l'ouverture de carrières, l'évolution des boisements, l'urbanisation... sont autant de changements qui modifient les habitats et les cortèges d'espèces. Par ailleurs, on notera que des espaces ayant un intérêt écologique avéré ne sont pas désignés en ZNIEFF. On peut citer notamment certaines zones humides et parcelles des coteaux de l'Auxence et de la Voulzie, une

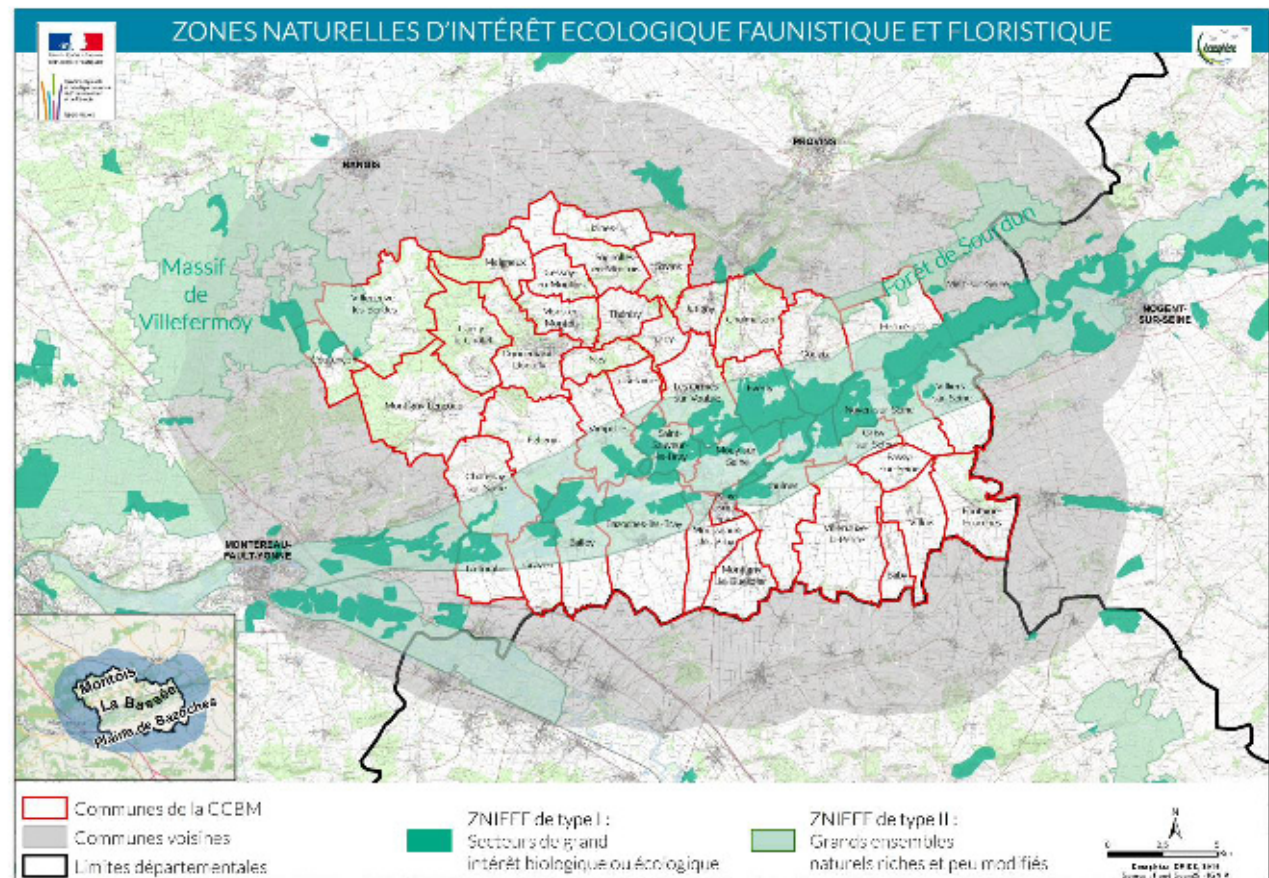
CHIFFRES CLÉS

France métropolitaine : 15000 ZNIEFF

Bassée-Montois : 32 ZNIEFF de type I et 4 ZNIEFF de type II

Soit 31% du territoire

partie des boisements de l'ouest du Montois ou la plaine de Bazoches.



Si les ZNIEFF ne sont en aucune façon des sites protégés, l'inventaire ZNIEFF constitue en revanche un outil incontournable au service des politiques de conservation qui doit être consulté pour l'élaboration des documents d'urbanismes (PLU et SCOT notamment) et pour tout projet d'aménagement du territoire.

Les espaces naturels protégés

Compte tenu de l'importance du patrimoine naturel du territoire Bassée-Montois, de son originalité, de sa richesse en espèces rares et protégées et des menaces générales pesant sur ce patrimoine, des mesures de protection ont été engagées en application de différentes réglementations.



© AGRENABA

RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DE LA BASSÉE

Les sites Natura 2000

La Bassée et ses abords ont rejoint le réseau Natura 2000. Ce dernier est composé de Zones de Protection Spéciale (ZPS) désignées au titre de la directive européenne 79/409/CEE, dite « Oiseaux » et de Zones Spéciales de Conservation (ZSC) retenues au titre de la directive 92/43/CEE, dite « Habitats ». Les deux directives visent à maintenir un réseau cohérent de sites naturels abritant des habitats et espèces d'importance européenne :

- la ZPS « Massif de Villefermoy » couvre 4790 ha et mord sur sa frange est sur le territoire du Montois (Commune de Coutençon). Ce site, qui a pour animateur la Fédération Départementale des Chasseurs de Seine-et-Marne, a été désigné en raison du



© S. Siblet-Écosphère

VERTIGO DE DES MOULINS

stationnement d'oiseaux d'eau et de la présence de 10 espèces d'intérêt communautaire liées aux boisements (Pics mar et noir, Bondrée apivore, Milan noir...) ou aux étangs (Martin-pêcheur, Pygargue à queue blanche en hivernage...);

ZOOM SUR...

LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DE LA BASSÉE

Créée en 2002, c'est la plus grande Réserve Naturelle d'Île-de-France avec 854 ha. Ce site a été classé afin de conserver les habitats naturels les plus riches de la Bassée en particulier, les noues et bras morts naturels de la Seine, les boisements alluviaux à Vigne sauvage, les dernières prairies alluviales, les roselières et autres formations des zones humides, les pelouses sèches des montilles. Ce site abrite une part majeure de la biodiversité de la Bassée :

- 634 espèces végétales, dont 77 remarquables ;
- plus de 130 espèces d'oiseaux, dont 93 nicheurs ;
- 50 espèces de libellules dont les plus importantes populations régionales pour plusieurs d'entre elles ;
- mais aussi 325 espèces de papillons, 40 espèces de sauterelles, criquets et grillons et plus de 229 espèces de coléoptères et 80 diptères.

Les richesses de la réserve en font un lieu d'enseignement pour petits et grands (sentier pédagogique balisé, animation pour les groupes scolaires...). L'AGRENABA, association de gestion de la Réserve naturelle de la Bassée, est en charge de la gestion et de la valorisation de ce site naturel d'exception.

- la ZPS « Bassée et plaines adjacentes » couvre environ 27643 ha. Outre la Bassée francilienne, elle englobe la forêt de Sourdon et la plaine de Bazoches. 84% de cette zone (23280 ha) sont situés sur le territoire du Bassée-Montois. Ce site qui a pour opérateur la Fédération Départementale des Chasseurs de Seine-et-Marne, a été désigné en raison de l'hivernage et du stationnement en période de migration de nombreux oiseaux d'eau et de la présence de 21 espèces d'intérêt européen liées aux plans d'eau (Sterne pierregarin, Mouette mélanocéphale, Blongios nain...), aux boisements (Bondrée apivore, Pics noir...), aux friches (Pie-grièche écorcheur) et aux cultures (busards, Œdicnème criard) ;
- la ZSC « la Bassée » est composée de plusieurs noyaux, couvrant 1403 ha, entièrement inclus dans le territoire de la ZPS. Ce site, qui a pour animateur l'AGRENABA, a été désigné afin de conserver différents habitats (cours d'eau naturels, plans d'eau avec végétation aquatique autochtone, boisements alluviaux, prairies sèches et humides, mégaphorbiaies*) ainsi que 11 espèces animales d'intérêt européen : 2 chauves-souris, 4 poissons (Bouvière, Lamproie de Planer, Loche de rivière...) et 5 invertébrés (une libellule, deux papillons dont le Cuivré des marais, le Grand capricorne et un mollusque terrestre : le Vertigo de Des Moulins).

Les Arrêtés Préfectoraux de Protection Biotope

Deux arrêtés ont été pris sur le territoire afin de protéger des sites abritant une ou plusieurs espèces protégées et de réglementer les activités susceptibles de porter atteinte à leur conservation :

- la **héronnière de Gravon** créée en 1987 sur 51 ha afin de protéger une des plus importantes colonies de Héron cendré d'Île-de-France ;
- le **Plan d'eau de la Bachère** à Châtenay-sur-Seine, créé en 1989 sur 30 ha pour préserver une colonie de Sterne pierregarin qui a disparu depuis.

Les Espaces Naturels Sensibles

Il existe six Espaces Naturels Sensibles sur le territoire. Quatre d'entre eux sont inclus dans le périmètre de la Réserve Naturelle sur les communes de Mouy-sur-Seine et Jaulnes. Il s'agit de parcelles de prairies présentant un intérêt floristique et entomologique* remarquable (<10 ha). Le plus important des ENS est le Domaine de la Haye (150 ha). Il s'inscrit dans la continuité de la Réserve Naturelle (commune d'Everly) et présente un intérêt notamment pour les oiseaux nicheurs et hivernants. Le dernier ENS se situe sur la commune de Fontaines-Fourches (ENS du Chemin de Noyen de 3,54 ha), il s'agit d'une parcelle agricole acquise par le Conseil Général pour la mise en œuvre de mesures compensatoires.



MARTIN-PÊCHEUR D'EUROPE

© L. Spanneut-Écosphère



MURIN DE BECHSTEIN

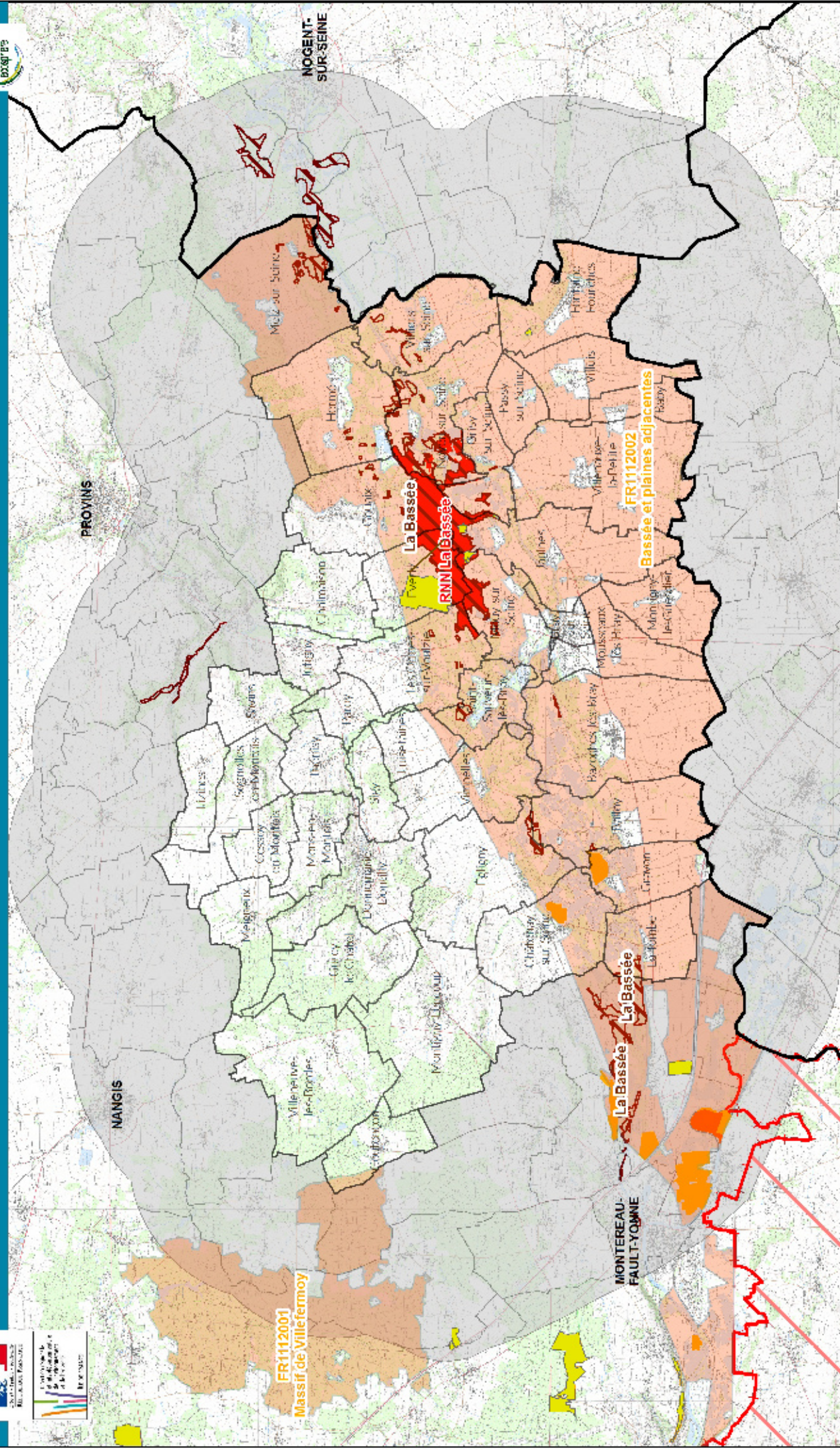
© N. Flamant-Écosphère



CUIVRÉ DES MARAIS

© L. Spanneut-Écosphère

ESPACES PROTÉGÉS



Autres espaces protégés

- Réserve Naturelle Nationale
- Réserve Naturelle Régionale
- Arrêtés préfectoraux de protection de biotope
- Espaces Naturels Sensibles

Zones Natura 2000 / zones de Protection Spéciale (ZPS)

- Zones Spéciales de Conservation (ZSC)
- ZSC Régional

Communes de la CCBM

- Communes voisines
- Limites départementales

Parc naturel Régional du Gâtinais

- Parc naturel Régional du Gâtinais

Scale and Orientation:

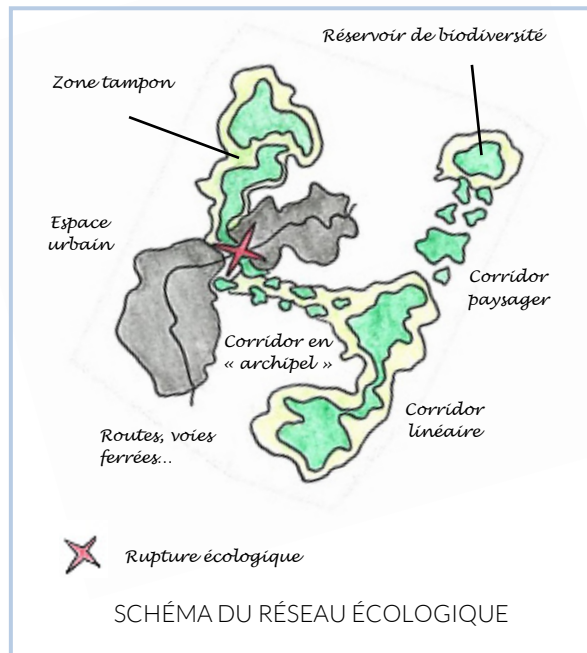
0 2 4 Km

ESCALIER, DRICE 2016
Source : Fond Sciences - IGN ©

1.3 LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

Il existe en France un panel d'outils au service de la protection des espaces naturels : parcs nationaux, réserves naturelles, réseau Natura 2000... Ces politiques de préservation sont indispensables mais focalisées sur la conservation des habitats et espèces remarquables ou menacées. Se limiter à cette politique aboutit à la création d'îlots de nature préservée dans des territoires de plus en plus artificialisés et fragmentés.

La trame verte et bleue (TVB) et sa déclinaison régionale, le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE), visent à préserver et



restaurer des réseaux de milieux naturels qui permettent aux espèces de circuler et d'interagir (réservoirs de biodiversité, corridors...).

En effet, tout au long de leur vie, les animaux ont besoin de se déplacer pour se nourrir, se reproduire ou conquérir de nouveaux territoires. Les plantes, elles aussi, se propagent par leur pollen ou leurs graines.

Ces réseaux d'échanges, appelés continuités écologiques, sont constitués de réservoirs de biodiversité reliés les uns aux autres par des corridors écologiques.

Les continuités en Bassée-Montois

Couvert à plus de 50% par des réservoirs régionaux de biodiversité, le territoire Bassée-Montois est reconnu comme étant un des grands axes de continuité d'Île-de-France. Les différents réservoirs du territoire (« Bassée et plaines adjacentes », Forêt domaniale de Villefermoy, vallée de l'Auxence...) et des abords (boisements du Sénonais, Forêt de la Traconne...) sont reliés entre eux par un réseau de corridors boisés et herbacés.

Concernant la trame bleue, elle suit le réseau hydrographique le long de la Seine (Bassée) et de ses affluents (Auxence, Voulzie...) ainsi que les réseaux de mares, mouillères et zones humides.

L'enjeu est de préserver, restaurer, voir recréer les continuités sur le Bassée-Montois en relation avec les territoires voisins et ce, à partir de l'identification des corridors d'importance

DÉFINITIONS

Réservoirs de biodiversité

Zone vitales, riches en biodiversité, où des espèces peuvent réaliser tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, reproduction, abri...).

Corridors écologiques

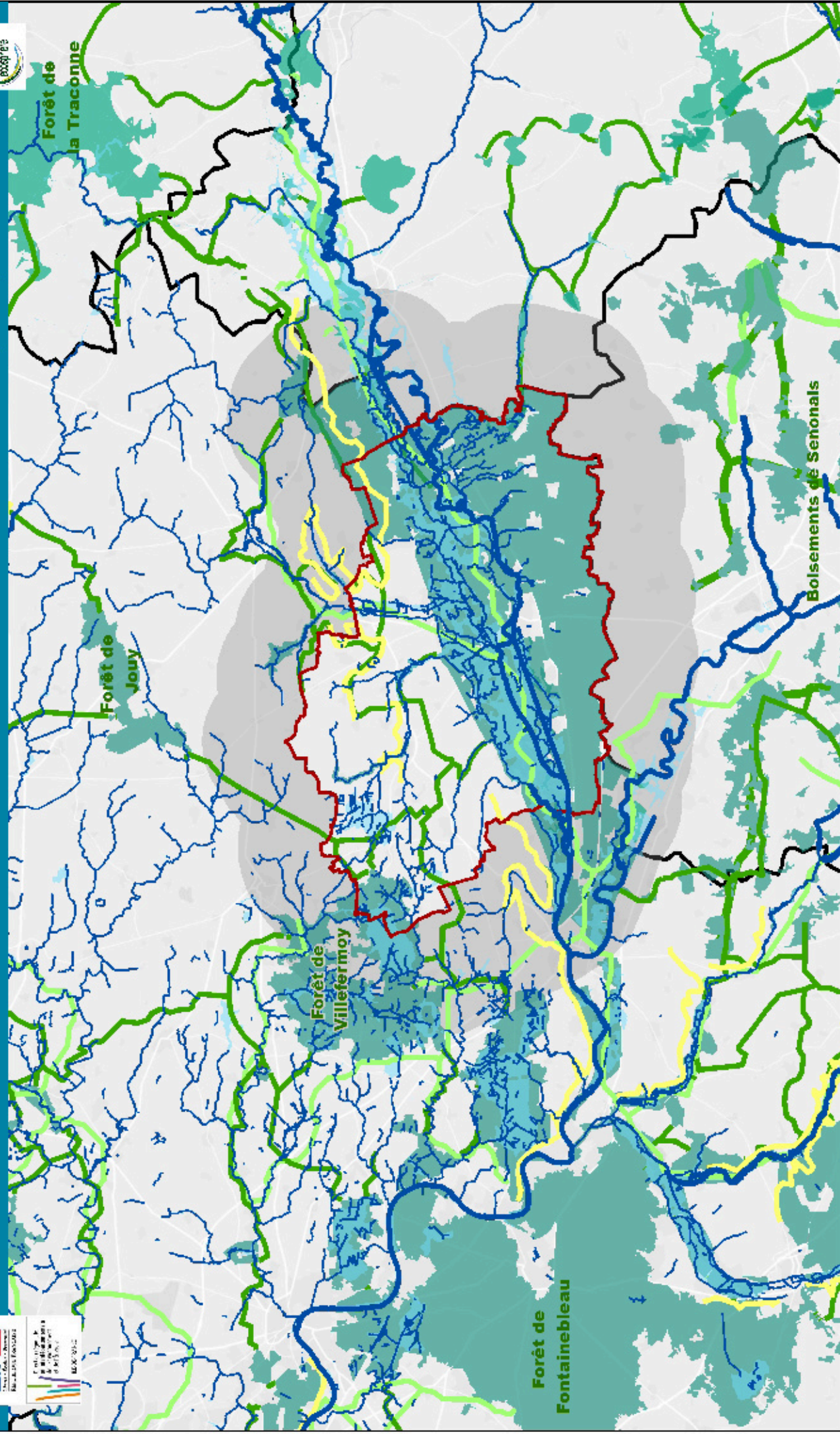
Liaisons empruntées par la faune et la flore qui relient les réservoirs de biodiversité. On distingue les structures linéaires (haies, cours d'eau...), paysagères (zones agricoles, forestières...) et en « archipel » (mares, bosquets...).

Le vert et le bleu

Composantes de la trame indissociables l'une de l'autre. Le vert représente les milieux naturels et semi-naturels terrestres (forêts, prairies...) et le bleu correspond aux cours d'eau et zones humides (fleuves, rivières, étangs, marais...).

régionale (le maintien des axes stratégiques entre les forêts de Fontainebleau, Villefermoy, Sourduin, Jouy, Traconne ; la restauration des continuités aquatiques le long des cours d'eau, en particulier pour les poissons migrateurs...) et d'intérêt plus local (réseau de haies et bosquets, prairies et pelouses, mares et mouillères...).

LOCALISATION DES TRAMES VERTES ET BLEUES REGIONALES (SRCE)



- Territoire de la CCRBM
- Communes voisines
- Limites départementales
- Corridors boisés
- Corridors de la trame herbacée
- Corridors de la trame calcicole
- Cours d'eau de la trame bleue
- Continuum de la trame bleue
- Réservoirs de biodiversité



Escaillère, DRIEE, 2016
 Sources : Fond Orthophoto - Bing © SRCE Bourgogne,
 SRCE Champagne-Ardenne, SRCE Ile-de-France

Influence biogéographique

Le territoire du Bassée-Montois est au carrefour de deux zones biogéographiques* caractérisées par divers paramètres climatiques (pluviométrie, température, ensoleillement...). C'est un réservoir de biodiversité pour les espèces à **distribution médio-européenne** originaires de l'est de la France et de l'Europe (Violette élevée, Ail anguleux, Pie-grièche écorcheur...), mais il subit également les **influences méridionales** le long des coteaux exposés au sud et au niveau des friches sèches et plans d'eau de la Bassée. Cette situation se caractérise par la présence de plus en plus fréquente d'espèces thermophiles (recherchant la chaleur) dont des oiseaux (Héron garde-bœuf...), divers insectes (criquets, grillons, libellules...) et des plantes.

Les dernières influences atlantiques, quant à elles, vont s'éteindre sur les forêts à l'ouest du territoire.

Les effets des changements climatiques se traduisent par des modifications importantes de l'aire de répartition des espèces avec la remontée vers le nord des espèces à distribution méridionale et la régression des espèces plus nordiques qui ne subsistent plus que dans certains habitats plus frais (vallons ombragés, coteaux exposés au nord). Pour s'adapter, les espèces empruntent les continuités écologiques du territoire pour rejoindre les habitats les plus favorables.

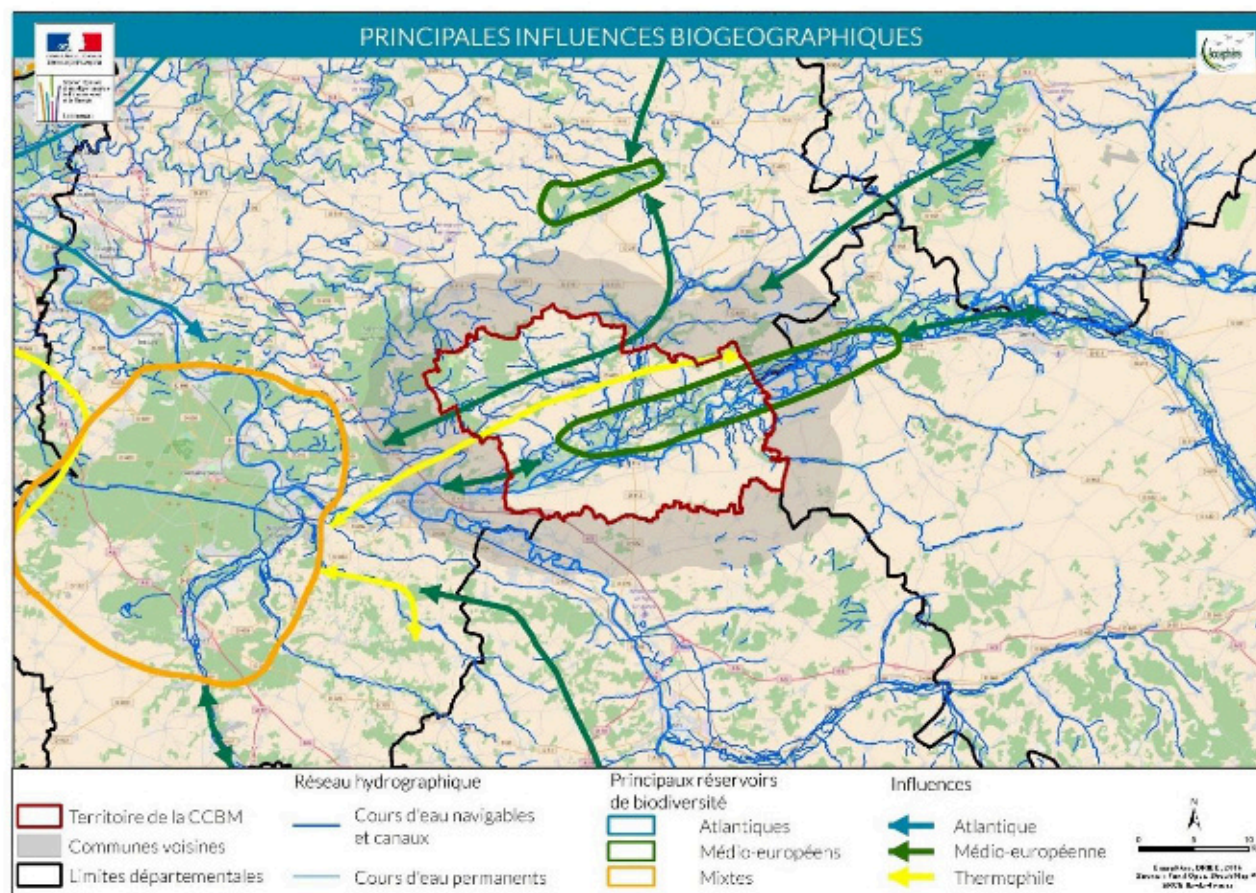
Des outils à différentes échelles

Répondant à une ambition globale de préservation de la biodiversité, la politique de la TVB française est déclinée à diverses échelles.

Au niveau national et européen, l'État et l'Europe proposent un cadre pour déterminer les continuités écologiques à diverses échelles spatiales, identifient les enjeux nationaux et transfrontaliers et définissent des critères de cohérence nationale pour la trame verte et bleue.

Le SRCE est l'outil dédié à la mise en œuvre de la TVB à l'échelle régionale. Les principes de ce document stratégique ont vocation à être déclinés à des échelles plus locales pour une

meilleure prise en compte de la biodiversité dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement. Par exemple, à l'échelle communale, en l'absence de SCoT et de PLUi, ce sont les PLU qui jouent un rôle majeur. Ils doivent prendre en compte les préconisations définies dans le SRCE et les décliner en s'appuyant sur une analyse locale des continuités écologiques sur le territoire concerné.





2.

LES HABITATS NATURELS ET LES ESPÈCES DU BASSÉE-MONTOIS

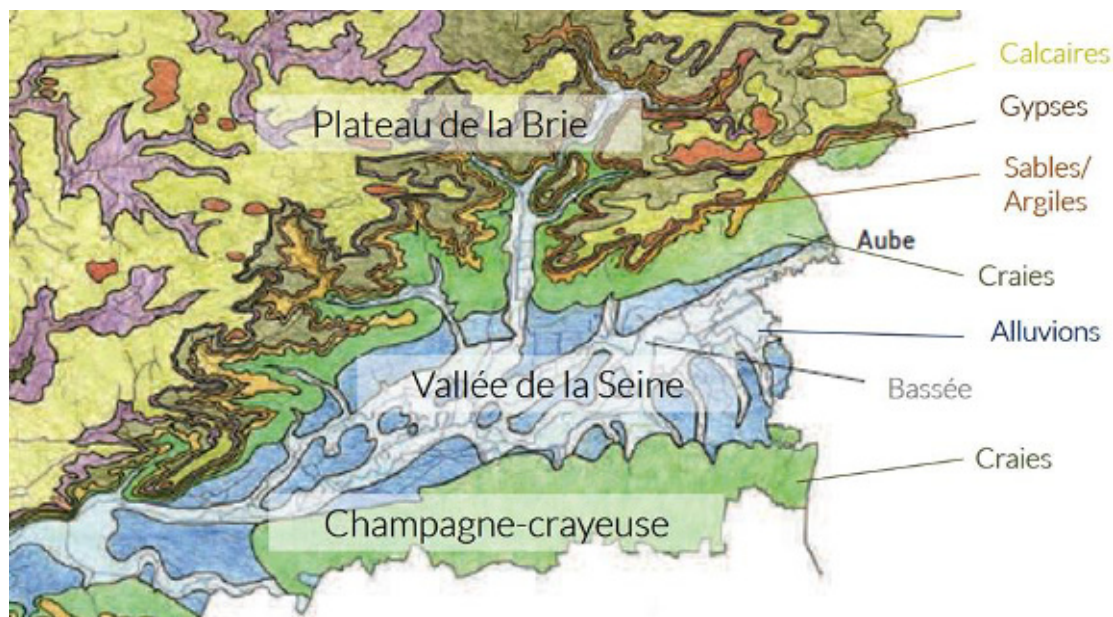
2.1 LES HABITATS NATURELS

Géologie du Bassée-Montois

Le Bassée-Montois se situe sur deux régions naturelles : le plateau de la Brie, au nord, qui domine de plus d'une centaine de mètres la plaine de la Champagne-Crayeuse au sud. Le relief dissymétrique généré par la rencontre de ces deux ensembles est à l'origine d'une diversité de substrats* avec des affleurements calcaires sur les coteaux et flancs de vallées, des dépôts d'argiles et de sables en fond de vallée. Au sud, la craie constitue le socle du terrain.

Entre les deux, la Seine creuse une large vallée. Ses affluents en rive droite, l'Auxence et la Voulzie, découpent le plateau de la Brie.

La diversité des substrats géologiques combinée à une forte présence de l'eau, à un réseau hydrographique développé et à la diversité des activités humaines fait du Bassée-Montois une mosaïque d'habitats naturels en interaction. Les cultures et les boisements dominent en couvrant respectivement 58 et 27% du territoire. Les formations herbacées ainsi que les milieux aquatiques occupent chacun moins de 10% du



GÉOLOGIE DU BASSÉE-MONTOIS ET SES ENVIRONS

© Atlas des paysages de Seine-et-Marne

HABITAT	SUPERFICIE	Proportion du Bassée-Montois
Cours d'eau	271 ha	< 1%
Tissu urbain	1 331 ha	3%
Plans d'eau	1 581 ha	4%
Formations herbacées	2 906 ha	7%
Formations boisées	11 439 ha	27 %
Cultures	24 806 ha	58%

SRCE IDF 2013

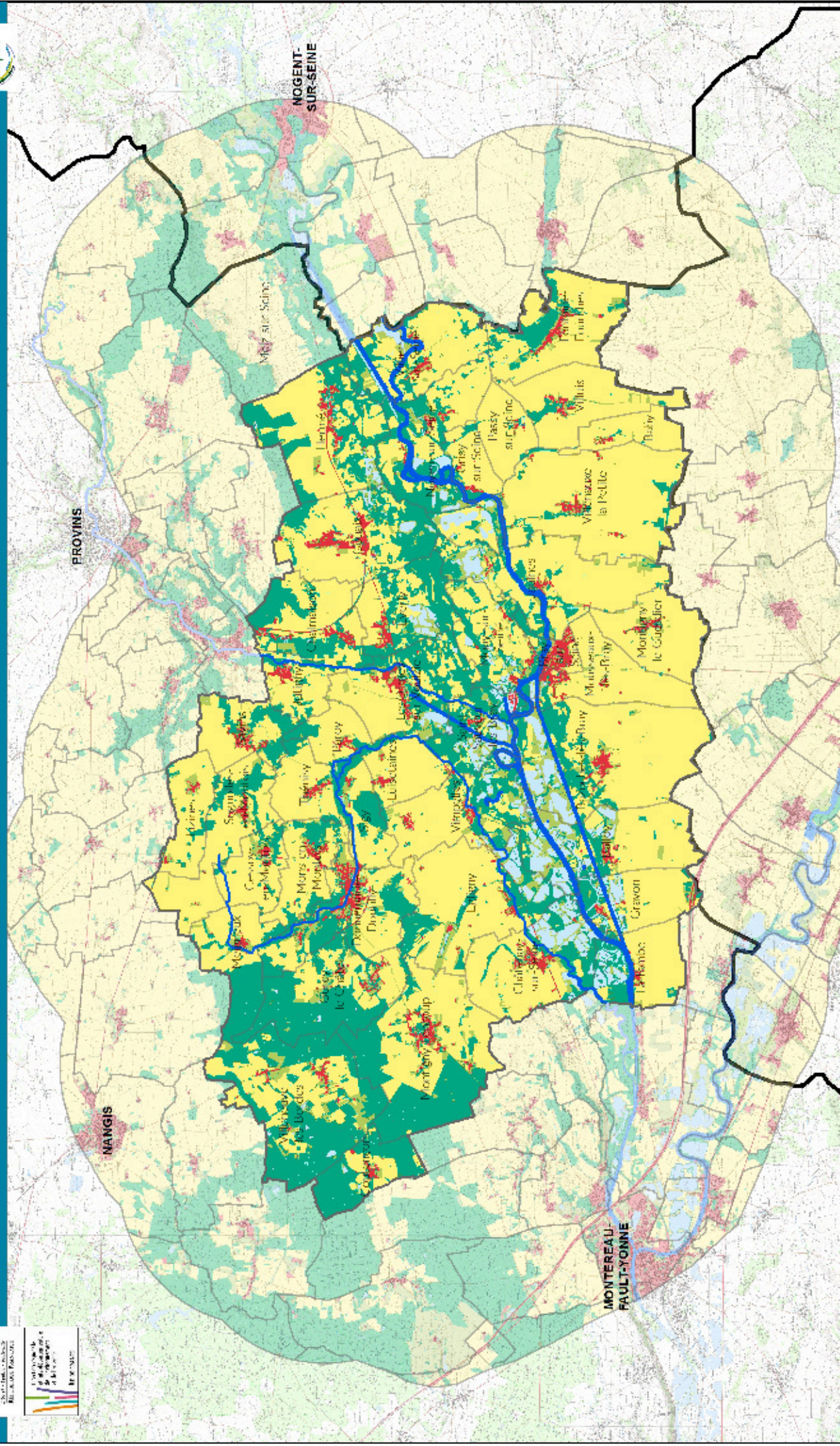
PROPORTION DES GRANDS ENSEMBLES D'HABITATS DU BASSÉE-MONTOIS




territoire. Signalons qu'une partie des formations herbacées et boisées mentionnées dans le tableau ci-dessus correspond à des zones humides réparties principalement dans la Bassée et sur les sols argileux du Montois.


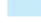




L'organisation des habitats naturels permet de dégager trois grandes entités géographiques caractéristiques dans le Bassée-Montois :

- le Montois, au nord ;
- la vallée de la Seine, avec la plaine alluviale de la Bassée, au centre ;
- la plaine de Bazoches, au sud.

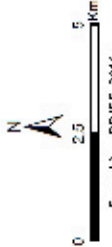
LES HABITATS NATURELS



-  territoire de la CCIRM
-  limites communales
-  limites départementales

-  Cours d'eau
-  Plans d'eau
-  Formations herbacées
-  Formations boisées
-  Cultures
-  Issu urbain

N



0 2,5 5 km

Ecarthé, DRIEE, 2016
Source : Fond Scan 25 : IGN

Les entités géographiques : une évolution dynamique marquée par l'homme

Les paysages du Bassée-Montois ont été largement façonnés par l'homme. Les plateaux calcaires, ont été défrichés pour la culture tandis que les sols moins riches ou trop humides ont été laissés en forêt. Les vallées ont toujours été la base du développement du territoire : des sols fertiles, un accès facilité à la ressource en eau et un réseau de communication (fluvial) privilégié

avec la capitale. De ce fait, les riches vallées alluvionnaires ont longtemps été exploitées en prairie pour répondre aux besoins d'alimentation en foin de l'agglomération parisienne à une époque où la locomotion était assurée par les chevaux et les bœufs.

Le Montois constitue la partie nord du territoire, depuis Montigny-Lencoup à l'ouest jusqu'à la forêt de Sourdun à l'est. Fait de collines et de vallons façonnés par l'Auxence et la Voulzie qui



© A. Vacher - Écosphère

VALLÉE DE LA SEINE



© Google Earth

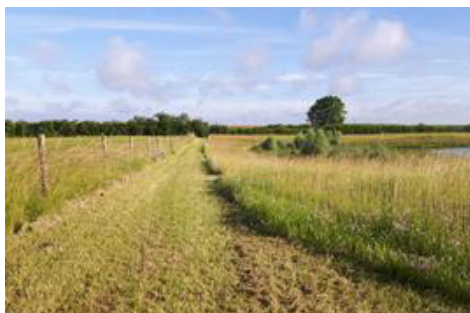
Image © 2016 Digital Globe

VUE AÉRIENNE DU TERRITOIRE BASSÉE-MONTOIS

creusent les calcaires du plateau de la Brie, le Montois est composé d'une multitude d'habitats typiques de la Brie : vastes cultures céréalières sur les zones de plateaux, avec fermes et bosquets, nombreux coteaux secs sur les flancs des vallées et milieux humides en fond de vallon.

Les boisements constituent un élément essentiel du paysage avec les franges du massif forestier de Villefermoy à l'ouest (Coutençon, Villeneuve-les-Bordes) et de la forêt de Sourdun à l'est (Gouaix, Hermé). La chênaie de Villefermoy renferme un riche réseau de mares et milieux humides (sol imperméable). Au contraire, la forêt de Sourdun, composée de futaies de chênes et de hêtres mais aussi de pelouses et ourlets calcaires secs, est située sur un éperon rocheux calcaire perméable où les cours d'eau sont rares.

La plaine alluviale de la vallée de la Seine traverse le Bassée-Montois d'est en ouest, depuis Hermé et Villiers-sur-Seine jusqu'à La Tombe et Châtenay-sur-Seine. Elle est limitée au nord par les versants du Montois et au sud par ceux du Sénonais. La Seine s'écoule dans cette vaste plaine formant de nombreux méandres, bras morts et noues. Composée de forêts alluviales (boisements peu modifiés par l'homme), de prairies (humides et sèches) et de cultures (peupleraies, zones agricoles), cette plaine alluviale constitue une des plus grandes zones humides de France. L'activité récente de l'homme ajoute à la composante hydraulique de la plaine avec l'aménagement à partir du XIX^e siècle des canaux de Bray à La Tombe en aval et de Beaulieu en amont et le creusement à partir du milieu du XX^e siècle de nombreux plans d'eau résultant de l'exploitation des sables et graviers.



© A. Vacher-Écosphère

PRAIRIE MÉSOPHILE

La plaine de Bazoches est une zone de transition entre la Bassée au nord et le Sénonais au sud. C'est une vaste zone d'agriculture intensive ponctuée de quelques villages. Contrairement au

Montois, elle n'est parcourue par aucun cours d'eau majeur et ne comprend aucun massif forestier important. Seuls quelques bosquets parsèment la plaine à proximité des villages.

Un territoire en mutation

En dehors de l'agriculture, l'essentiel des activités humaines du Bassée-Montois est concentré dans la vallée de la Seine, axe de développement privilégié. De nos jours le territoire du Bassée-Montois est une zone rurale de transition entre l'agglomération parisienne en aval et les territoires agricoles de Brie, de Champagne et du nord de la Bourgogne. On constate depuis plus de 50 ans une forte régression des milieux ouverts et en particulier des prairies qui constituaient une part essentielle de l'identité paysagère au profit des cultures et des boisements. De même, les coteaux se sont boisés entraînant une forte régression des pelouses calcaires et milieux associés. Dans le fond de vallée, la juxtaposition des plans d'eau constitue un nouveau paysage tandis que sur les plateaux, ce sont les terres agricoles qui dominent.

À l'avenir, l'exploitation des dernières gravières, les aménagements hydrauliques (bassin de rétention des crues, mise à grand gabarit de la Seine) sont autant de facteurs amenés à modifier les habitats. Dans ce cadre des opérations de valorisation écologique et paysagère sont envisagées afin de restaurer certains habitats comme les délaissés de Seine, le réseau de noues, les prairies, zones humides et forêts alluviales...



© Seinegrandslacs

LE MONTOIS



© Seinegrandslacs

LA BASSÉE



© Seinegrandslacs

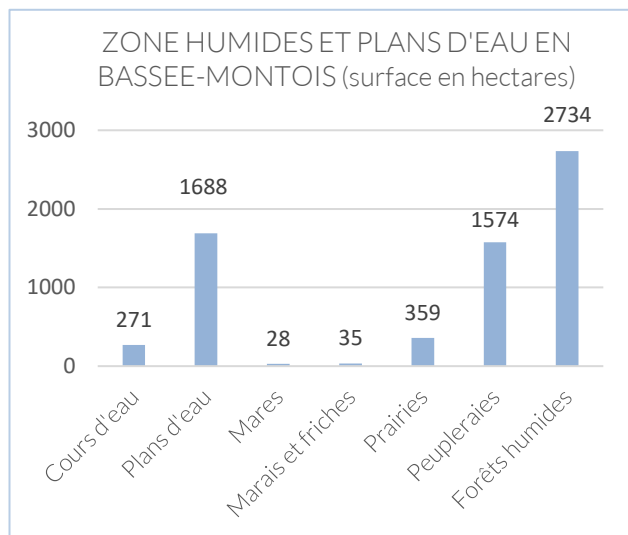
LA PLAINE DE BAZOCHES

2.2 LES MILIEUX AQUATIQUES ET ZONES HUMIDES

D'origine naturelle (fleuve, rivières, ruisseaux, bras morts, forêts riveraines et alluviales, roselières, marais, mares et mouillères) ou artificielle (prairies, noues agricoles, canaux de dérivation, plans d'eau issus de l'extraction des alluvions), les milieux aquatiques et les zones humides façonnent le Bassée-Montois.

L'assemblage de ces milieux et leur qualité reflètent l'histoire de l'homme sur ce territoire : agriculture intensive sur les plateaux, élevage en prairie alluviale, exploitations des matériaux alluvionnaires...

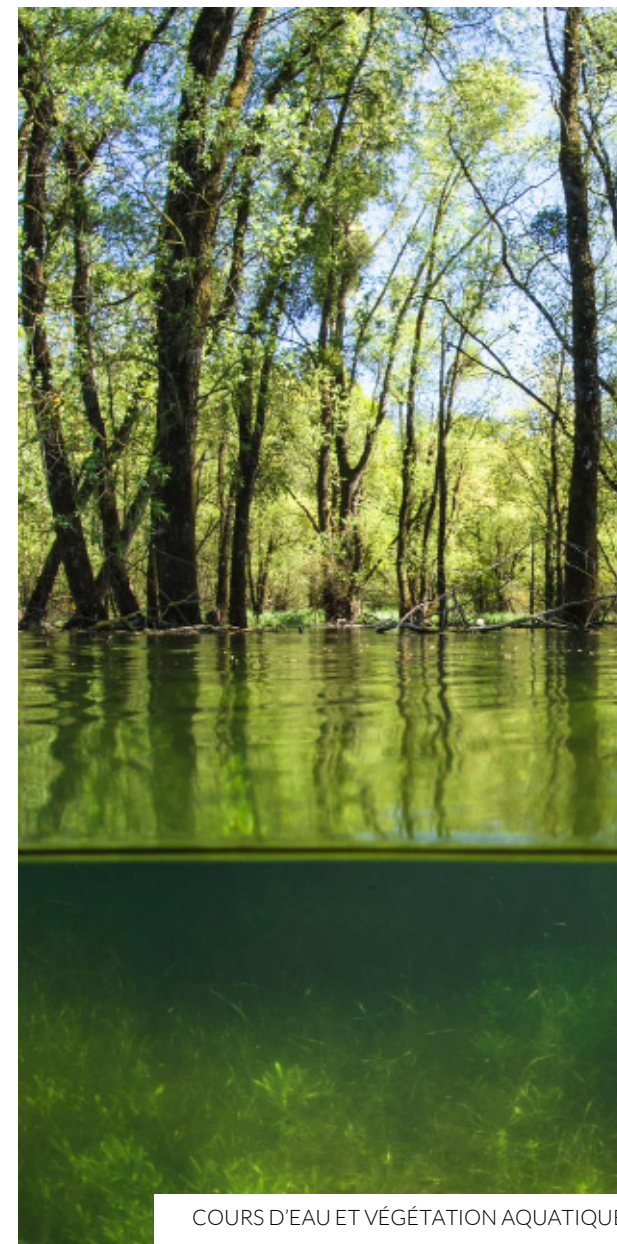
Bien que représentant à peine 20% du Bassée-Montois, les zones humides concentrent l'essentiel des enjeux de biodiversité du territoire.



Différents types d'habitats

Deux rivières parcourent le Montois : l'Auxence et la Voulzie, drainant les eaux du plateau de la Brie jusqu'à la Seine. Par endroit, ces rivières sont bordées de boisements humides (Paroy, Chalmaison). Reposant sur les argiles de la Brie, les massifs forestiers de l'ouest du Montois (Villefermoy, Bois de Saint Loup et Saint Martin) abritent un riche réseau de mares forestières.

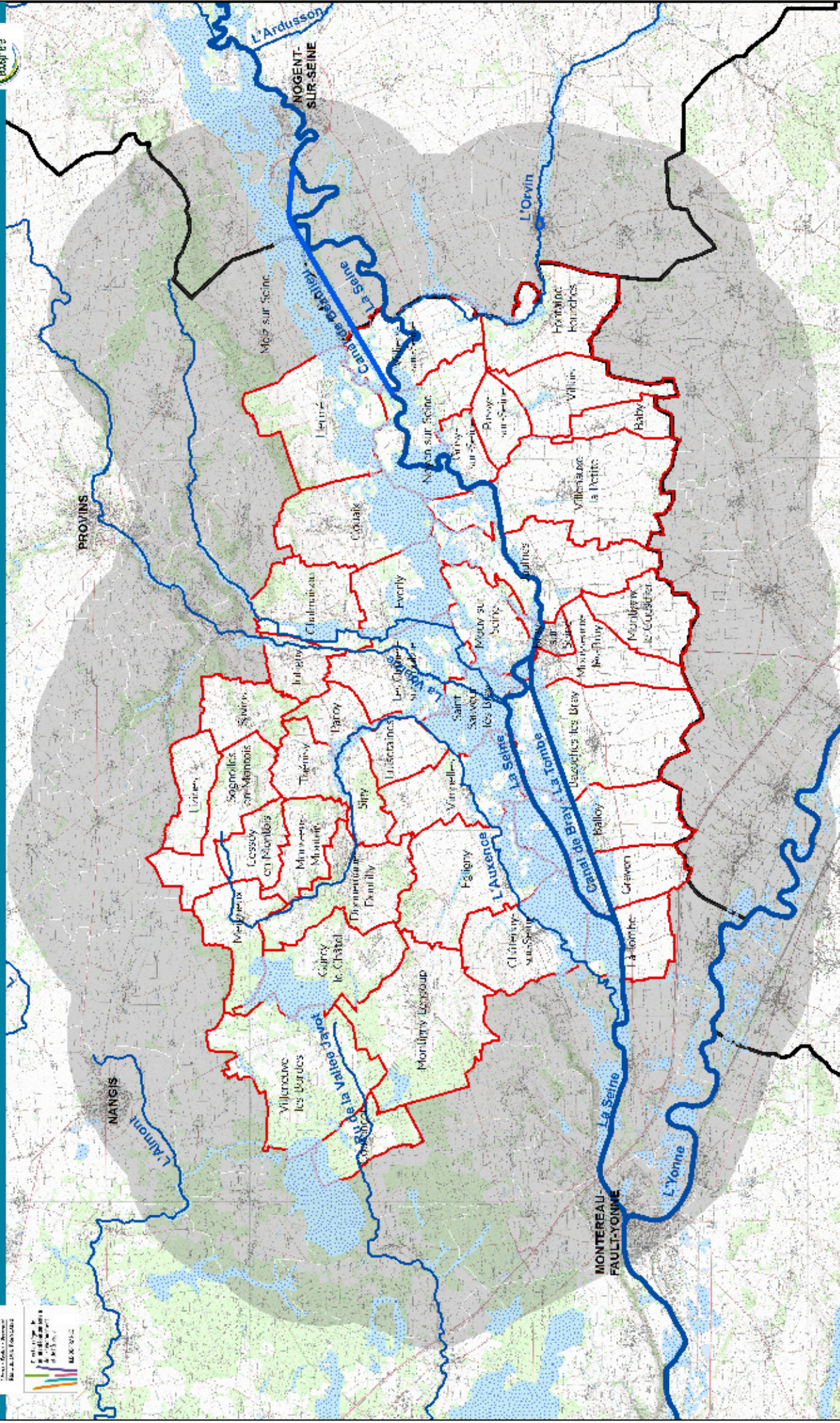
Les milieux aquatiques et les zones humides constituent le socle des habitats naturels de la Bassée. La Seine, ses méandres et bras morts ainsi que la nappe alluviale composent une grande diversité d'habitats humides : boisements alluviaux, marais, prairies humides, mares prairiales... Le réseau de noues phréatiques constitue un ensemble d'habitats traditionnels créés dès le Moyen Âge par l'homme pour drainer les sols et les rendre cultivables. Il s'avère particulièrement favorable pour de nombreuses espèces associées aux eaux pauvres en éléments nutritifs. Les habitats humides de la Bassée ont été fortement impactés au milieu du XX^e siècle par la culture du peuplier (populiculture) qui s'est faite au détriment des roselières, marais, prairies humides et forêts alluviales naturelles contribuant à la fermeture des milieux et à l'assèchement des sols.



© R. Masson/Seinegrandslacs

COURS D'EAU ET VÉGÉTATION AQUATIQUE

LES MILIEUX AQUATIQUES ET LES ZONES HUMIDES



- Communes de la CCBM
- Communes voisines
- Limites départementales
- Zones humides
- Cours d'eau secondaires
- Cours d'eau principaux



Escapades, DRIEE, 2016
Sources : Fond topographique - BING



© H. Bouyon

OSMYLE À TÊTE JAUNE

Les nombreux plans d'eaux issus des extractions de matériaux alluvionnaires offrent des habitats supplémentaires en fonction des réaménagements réalisés : îlots, berges en pente douce, roselières, ceintures de végétation aquatique... Plus d'un quart des plans d'eaux d'Île-de-France sont en Bassée. Contrairement au Montois et à la Bassée, la plaine agricole de Bazoches est dépourvue de cours d'eau majeurs et de milieux humides associés.

Les espèces associées

Représentant 2,8% de la superficie de l'Île-de-France, les zones humides et milieux aquatiques sont des habitats fortement menacés. La rareté de ces écosystèmes induit la concentration dans ces espaces d'une flore et d'une faune spécialisées, devenues rares et remarquables. Zone humide d'importance majeure pour l'Île-de-France, la Bassée seine-et-marnaise constitue l'un des cinq noyaux principaux de biodiversité de la région.

De nombreuses espèces végétales protégées du Bassée-Montois sont liées aux habitats humides. Les prairies humides regroupent la majorité des espèces rares, parmi lesquelles la Gratiolle officinale ou l'Inule britannique. On trouve également plusieurs espèces protégées liées aux boisements alluviaux dont la remarquable Vigne

sauvage ou aux milieux aquatiques comme l'Utriculaire citrine et la Zannichellie des marais, plantes vivaces des eaux stagnantes. Les plantes des zones humides sont le support d'une faune remarquable dont le rare et menacé Cuivré des marais (papillon) ou encore le Criquet des roseaux et le Grillon des marais.

La présence ou l'absence de certaines espèces animales apporte de précieuses informations sur la qualité des habitats humides et aquatiques du territoire. Ces espèces aux exigences écologiques fines sont très sensibles aux modifications apportées à ces milieux : on parle d'espèces indicatrices. À ce titre, **les libellules** sont de très bons indicateurs. Le Bassée-Montois abrite 90% des espèces d'Île-de-France, parmi lesquelles on retrouve par exemple des espèces sensibles à la qualité des cours d'eau comme l'Agrion de Mercure (présent sur l'Auxence), ou dépendantes de berges naturelles comme la Cordulie à corps fin (berges de la Seine). D'autres encore affectionnent les marais à fort battement de nappe tel le Leste des bois (Mouy-sur-Seine). Enfin, d'autres insectes sont sensibles à la qualité de l'eau comme l'Osmyle à tête jaune, névroptère émergeant dans les zones ombragées des cours d'eau non pollués (Auxence, réseau de noues).

Les mammifères semi-aquatiques apportent des informations sur la qualité des berges. Citons la Musaraigne aquatique ainsi que le Campagnol amphibie qui affectionnent les tronçons de cours d'eau les moins dénaturés. Récemment, le Castor d'Europe a été retrouvé au cœur de la Bassée. Amateur des ripisylves à bois tendres (saules et peupliers), sa présence témoigne de la fonctionnalité des continuités écologiques le long de la Seine et de ses annexes hydrauliques. Reste

CHIFFRES CLÉS

80% des espèces végétales protégées et **75%** des espèces animales protégées du Bassée-Montois sont liées aux zones humides et milieux aquatiques.

La Bassée abrite plus du quart des zones humides d'Île-de-France.

Les zones humides de la Bassée abritent une des plus importantes populations européennes de Vigne sauvage, espèce protégée très localisée en France.

à surveiller le retour de la Loutre, espèce jadis présente en Île-de-France et dans la Bassée, qui recherche les zones humides les plus tranquilles avec une ressource alimentaire abondante.

La diversité des poissons est également un indicateur de la qualité des milieux aquatiques et de la diversité des habitats. Les annexes hydrauliques (bras morts, noues et plans d'eau connectés à la Seine) constituent des zones de frai privilégiées pour de nombreuses espèces. Cependant, la Bassée a perdu une partie des poissons migrateurs (Saumon par exemple) du fait notamment des obstacles bloquant leur remontée en aval de la Seine. Le contrôle des rejets des eaux d'industries a permis une amélioration de la qualité des eaux de la Seine et des rivières affluentes, favorable aux espèces sédentaires et migratrices. Le Bassée-Montois abrite ainsi 32 des 34 espèces recensées en Île-de-France.

Les zones humides de la Bassée présentent de nombreuses caractéristiques écologiques favorables aux **oiseaux d'eau**, qu'ils soient nicheurs, migrateurs ou hivernants.

Citons notamment la Mésange boréale, nicheuse en forte régression, pour laquelle les boisements alluviaux de la Bassée constituent un des derniers bastions régionaux. Pour les hivernants, la Bassée abritait près de 26% des effectifs régionaux en 2015. Les roselières, saulaies et plans d'eau réaménagés à vocation écologique constituent des zones de halte privilégiées pour les oiseaux migrateurs.

Les enjeux des milieux aquatiques et des zones humides

Le Bassée-Montois a une responsabilité écologique, économique et sociale concernant les eaux qui sillonnent son territoire. En effet, au-delà de leurs richesses écologiques, les zones humides jouent un rôle majeur dans l'écrêtement des crues, la régulation des cours d'eau, l'épuration des eaux superficielles ainsi que l'alimentation des nappes en eau propre.

Les atteintes résultant des activités humaines sont plus fortement marquées en aval de Bray-sur-Seine. Parmi les aménagements réalisés, on retiendra notamment la canalisation de la Seine et des cours d'eau (chenalisation, rectification avec

recoupement des méandres, barrages), la création de canaux (canal de Bray-La Tombe, canal de Beaulieu, aqueduc de la Voulzie), l'artificialisation des berges et l'exploitation des gravières. Ces modifications sont autant de perturbations du bon fonctionnement hydro-écologique du territoire.

Les zones humides perdent de leur inondabilité naturelle du fait des moindres débordements de la Seine et de l'enfoncement de la nappe. En aval de Bray-sur-Seine, seulement 4,3% des prairies présentes dans le lit majeur sont potentiellement inondables, contre 17% en amont jusqu'à Nogent-sur-Seine. Le lit majeur de la Seine est désormais inondé pour des débits plus de 2 fois supérieurs aux débits initiaux. Les espèces de bas-marais et des prairies alluviales sont les plus menacées du territoire.

Outre la fonctionnalité du réseau hydrographique (circulation naturelle des eaux), la qualité des eaux est un enjeu majeur. **L'eutrophisation* des zones humides et des milieux aquatiques** est fortement accentuée par les rejets issus des activités humaines (intrants de l'agriculture intensive, rejets des stations d'épuration et des

industries...). Ce processus d'enrichissement des milieux en nutriments et matières organiques mène à la disparition de nombreuses espèces. Réserve d'eau potable d'importance majeure pour l'agglomération parisienne, les eaux de la Bassée font l'objet d'un suivi régulier (SDAGE Seine-Normandie). L'Auxence et la Voulzie, qui drainent le plateau de cultures intensives de la Brie, sont très surveillées. L'Auxence est actuellement classée pour partie en réservoir biologique (en amont de Donnemarie-Montilly et en aval de Vimpelles), tandis que la Voulzie fournit presque 10% de la consommation en eau de Paris

Les modalités d'exploitation des ressources en eau du territoire sont également à surveiller. Sur les zones de captage, une pression de pompage trop importante au regard de la capacité de charge de la nappe pourrait générer un assèchement local des milieux, menant à la disparition d'habitats humides et des espèces associées. De plus, les captages effectués dans la Seine pour l'agriculture intensive peuvent contribuer à diminuer le niveau du fleuve en période d'étiage.



© Kaldaned

ZOOM SUR...

LE BROCHET

Principal poisson prédateur du territoire de la Bassée, le Brochet (*Esox lucius*) est présent dans la Seine, l'Auxence et la Voulzie. Considérée comme un bastion pour l'espèce à l'échelle régionale, la totalité de la Bassée seine-et-marnaise a été considérée comme zone potentielle de reproduction pour l'espèce.

Le Brochet est une espèce diurne des eaux douces à légèrement salées, calmes et courantes, riches en végétation. Les adultes peuvent mesurer de 30 à 110 cm pour un poids entre 2 et 10kg.

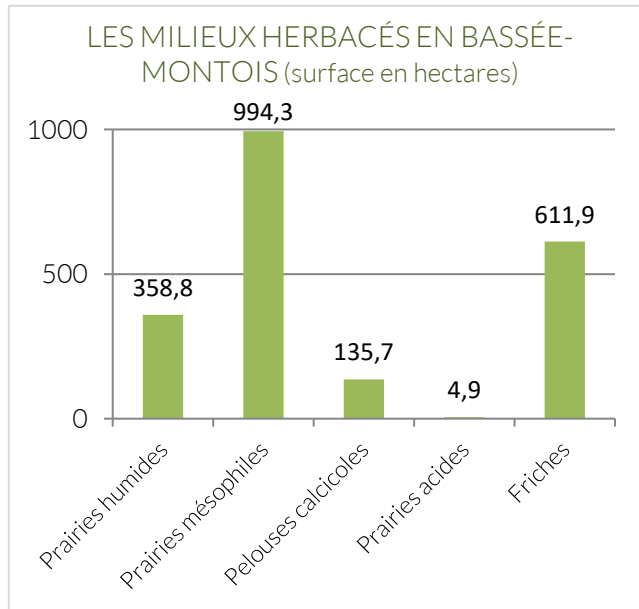
L'espèce est menacée par la disparition des prairies et zones inondables le long des cours d'eau (zones de frai), et le manque de connectivité hydraulique latérale (régulation des crues) pour y accéder.

BROCHET

2.3 LES MILIEUX HERBACÉS

Véritables zones de transition entre forêts et cultures, les milieux herbacés se présentent sous diverses formes. Dominés par les graminées ou les cypéracées (Laïches...), ils peuvent être secs ou humides, plus ou moins ras, et se développer sur des sols acides ou calcaires, pauvres ou riches en nutriments.

Ces espaces sont issus de différentes phases de défrichement des forêts primaires ayant débuté dès le néolithique (vers le 5^e millénaire avant notre ère) et qui se sont poursuivies jusqu'à la fin du Moyen Âge pour se stabiliser par la suite. Ces habitats ont été ultérieurement entretenus par pâturage, fauche et coupe des arbres et arbustes pour la production de bois de chauffage.



Si les différents types de prairies et pelouses se distinguent principalement par des variations de sol et d'hygrométrie influençant leur aspect et leur structure, les friches et formations humides (magnocariçaies*, mégaphorbiaies...) résultent de la recolonisation des zones défrichées, des sols remaniés, des cultures et prairies abandonnées.

Différents types d'habitats

Pratiquement absents du sud du territoire (plaine de Bazoches), les milieux herbacés sont encore présents bien qu'en forte régression sur le Montois et dans la Bassée. Les dernières prairies humides se retrouvent en fond de vallée de la Seine et le long des cours d'eau secondaires tandis que quelques pelouses sèches calcicoles subsistent sur les coteaux et au niveau des montilles (buttes sèches) de la Bassée.

Les prairies mésophiles* et les friches sont les mieux représentées sur le territoire. Les premières se retrouvent surtout autour des villages mais régressent du fait du recul de l'élevage. En revanche, les friches se maintiennent autour des carrières, sur les franges urbaines et plus localement dans les cultures.

Bien que souvent négligées, les bernes herbacées le long des routes sont considérées comme les reliques d'anciennes prairies, principalement mésophiles. Elles servent de refuge et de corridors de déplacement à un certain nombre d'espèces (orchidées, insectes...).



PRAIRIE MÉSOPHILE

Les espèces des milieux herbacés

Les habitats herbacés de tout type concentrent probablement plus de la moitié des **espèces végétales** du territoire dont une part importante d'espèces menacées. Ainsi sur les 24 espèces protégées inventoriées récemment dans la Bassée, les trois-quarts (18) sont liés aux milieux herbacés dont 9 aux prairies humides, 5 aux roselières et mégaphorbiaies et 4 aux végétations pionnières* des grèves et dépressions humides.

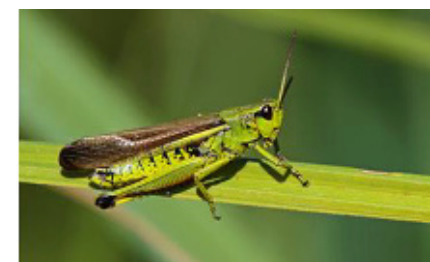
Si certaines prairies mésophiles bien préservées accueillent quelques espèces remarquables comme la Violette élevée, c'est au niveau des prairies humides que l'on retrouve la majorité des plantes rares du Bassée-Montois avec l'Ail anguleux, l'Œillet superbe, la Sanguisorbe officinale...

La biodiversité floristique des milieux herbacés, qu'elle soit « ordinaire » ou « remarquable », côtoie **une faune associée riche et diversifiée**. Les milieux herbacés présentent notamment un

grand intérêt entomologique. Du fait de leur exigence écologique, certaines espèces rares et menacées, comme le Criquet ensanglanté, le Cuivré des marais ou l'Ascalaphe soufré, sont dépendantes de milieux herbacés préservés soumis à une gestion extensive. Un petit nombre de ces habitats d'exception est encore présent au niveau de la Bassée (Réserve Naturelle) et du Montois.

Les enjeux des milieux herbacés

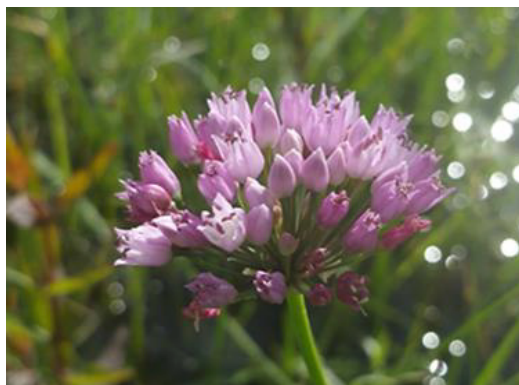
De manière globale, les milieux herbacés liés à l'agriculture traditionnelle et à la polyculture-élevage régressent du fait de l'abandon et du reboisement des terrains les moins productifs, de l'intensification des pratiques culturales sur les meilleures terres, de l'extension de l'urbanisation, des carrières et des infrastructures. Cette situation se traduit par un effondrement de la biodiversité à la fois en termes d'espèces (les milieux herbacés sont ceux pour la laquelle la régression est la plus importante) et d'effectifs.



© S. Siblet-Écosphère

CRIQUET ENSANGLANTÉ

Certaines espèces jadis communes deviennent de vraies raretés et d'autres espèces à plus fortes exigences écologiques disparaissent (Rôle des genêts et Tarier des prés). Par ailleurs, la régression des milieux herbacés a pour conséquence une perte d'identité par la fermeture des points de vue (multiplication des rideaux d'arbres dans les vallées, fermeture des coteaux) et une banalisation des paysages (disparition des milieux de transition herbacée autour des villages, en lisière des boisements...). On note également une diminution alarmante des insectes pollinisateurs.



© F. Le Bloch-Écosphère

AIL ANGULEUX

ZOOM SUR...

L'AIL ANGULEUX, ESPÈCE PHARE DES PRAIRIES HUMIDES DE LA BASSÉE

S'élevant à une quarantaine de centimètres, son ombelle à fleurs roses se dresse entre juin et août. Son écologie particulière et sa floraison typique permettent de le différencier des autres ails du genre.

Véritable indicateur de richesse écologique et espèce protégée en Île-de-France, l'Ail anguleux (*Allium angulosum* L.) subsiste sur deux stations sur la commune de Jaulnes, dans la Bassée. Elle y côtoie de nombreuses espèces protégées dont la Gratiolle officinale, la Gesse des marais, la Violette élevée, La Sanguisorbe officinale... ainsi qu'un cortège d'insectes spécifique des prairies humides en très bon état de conservation. L'espèce est grandement menacée par l'abandon de la pratique de la fauche, l'assèchement, l'enfrichement et l'intensification des pratiques agricoles (apport d'amendements, retournement des prairies naturelles...).

2.4 LES HABITATS BOISÉS

Comme pour les habitats prairiaux, les milieux boisés peuvent être définis selon plusieurs gradients : leur âge (des formations arbustives aux peuplements arborés mûres), leur hygrométrie (humide à très sec), la nature du sol (calcaire à acide) et enfin le degré d'artificialisation (boisement « naturel » à plantation sylvicole).

C'est la diversité des gradients qui façonne la richesse d'un territoire.

Différents types d'habitats

En Bassée-Montois, on distingue trois grands types d'habitats boisés :

- les boisements de fond de vallée composés d'essences de bois dur (chênaies-ormes, aulnaies-frênaies...) et de bois tendre (frênaies et saulaies) ;



© Luc Viatour / www.Lucnix.be

CHAT FORESTIER

- les forêts de coteaux constituées sur les flancs sud par des chênaies pubescentes et au nord par des tilleuls et érables ;
- les buttes occupées principalement par des chênaies et localement des hêtraies.

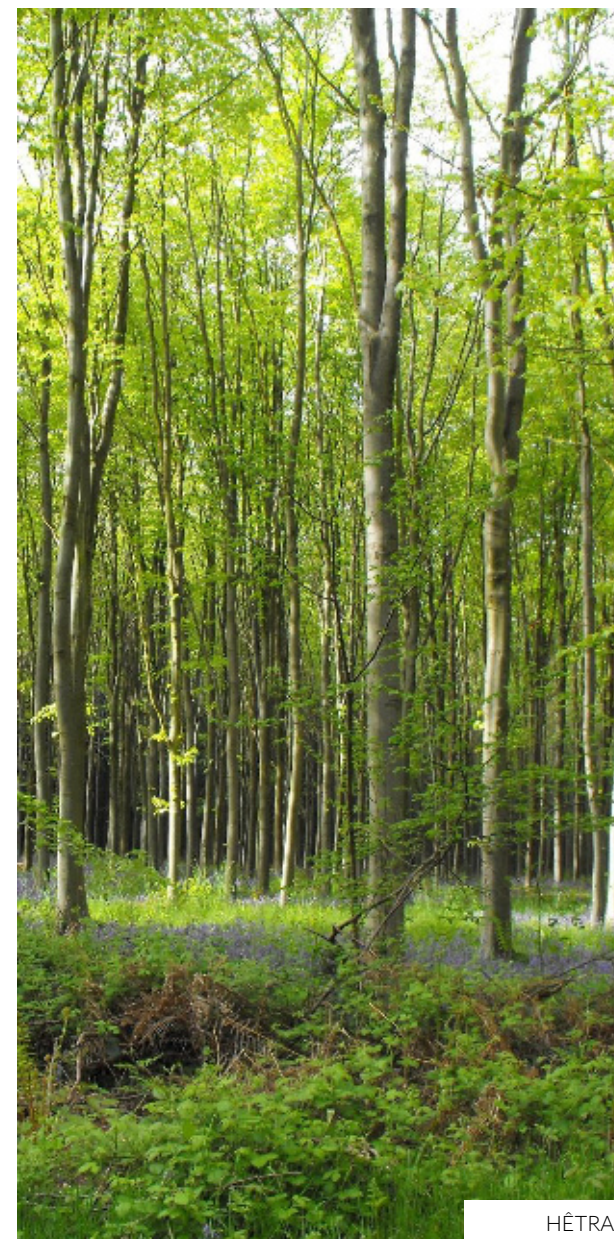
Peu représentés sur la plaine de Bazoches, les habitats boisés du territoire forment en revanche un maillage important au niveau de la Bassée et du Montois.

Du point de vue de la trame verte, ils apparaissent très bien connectés avec les boisements des départements voisins. Leurs liens avec, entre autres, les Forêts de Fontainebleau et Villefermoy à l'ouest jusqu'aux grands massifs de Champagne-Ardenne à l'est (Forêt de Traconne...) facilitent les déplacements des carnivores (Chat forestier, Martre...) et des grands mammifères (Cerf, Sanglier...).

Les espèces associées

Les habitats forestiers abritent une faune et une flore bien connues du public et des chasseurs (Chevreuil, Renard, Blaireau...). Si certains types de boisements rudéraux* sont banals, d'autres se démarquent par leur intérêt patrimonial.

Sur le plan floristique, les **boisements humides des vallées** abritent diverses espèces végétales protégées comme l'Anémone fausse renoncule ou encore la Vigne sauvage dont la population localisée en Île-de-France exclusivement en Bassée est une des plus importantes d'Europe après celle du Danube.



© L. Grandpierre

HÊTRAIE

Sa préservation est un des enjeux majeurs du territoire. La **forêt de Villefermoy** abrite également des espèces protégées liées aux boisements frais à humides dont la Grande luzule et la Laîche allongée. Dans la **Forêt de Sourdu**n pousse une végétation des milieux plus secs dont les plus remarquables sont l'Alisier de Fontainebleau, l'Herbe aux cerfs et des orchidées comme la Céphalanthère rouge.

Concernant la faune, ce sont les grands ensembles forestiers du territoire qui réunissent la plupart des espèces remarquables. On peut notamment citer le discret Chat forestier, la Barbastelle (chauve-souris) ou encore le Cerf élaphe présent notamment en forêt de Villefermoy. Parmi les cortèges d'espèces d'oiseaux forestiers, les Pics mar et noir, la Bondrée apivore et l'Autour des Palombes sont les plus remarquables. Les trois premières citées justifient le classement en ZPS (Natura 2000) des forêts du territoire.

Derrière les espèces emblématiques ou faciles à voir se cache plusieurs milliers d'espèces dont certaines présentent un déclin inquiétant. C'est le cas des coléoptères saproxyliques* liés aux arbres

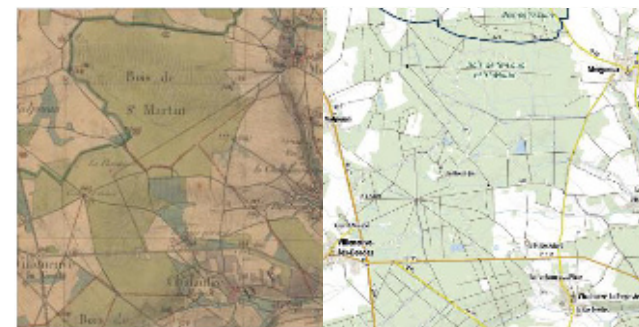
morts et matures (cétoines, Grand capricorne, Pique prune...) dont on estime que 40% des espèces sont menacées.

Les enjeux des habitats boisés

De manière générale, **les boisements ne sont pas menacés sur le territoire Bassée-Montois**. En effet, du fait de la déprise agricole sur les terres les moins favorables, les surfaces forestières sont en progression.

Le constat est différent concernant la qualité écologique des peuplements. **Une forêt favorable à la biodiversité présente une grande variété de faciès, de la clairière aux arbres morts**. Sur le territoire, on constate que la gestion forestière est dépendante de la situation foncière. Les boisements, très morcelés au niveau cadastral, des fonds de vallée et des coteaux concentrent davantage de parcelles vieillissantes du fait d'un abandon de l'exploitation forestière. *A contrario*, les grands ensembles forestiers des plateaux sont soumis à une exploitation plus régulière.

L'abandon de la gestion des habitats connexes à la forêt (clairières, prairies intra-forestières,



CARTE DE L'ÉTAT-MAJOR (1820-1866)

CARTE IGN 2016

mares...) induit globalement une **fermeture et une homogénéisation des boisements** qui se traduit par une diminution de l'abondance et de la diversité spécifique. De plus, l'intensification des pratiques agricoles a entraîné une **simplification des milieux de transition entre forêt et culture** (disparition des lisières étagées et des prairies). Enfin, l'extension de grandes plantations homogènes, parfois composées d'essences exotiques, contribue à la **banalisation des habitats** même si quelques espèces peuvent s'adapter comme certains rapaces.



ARBRE MORT

© V. Carrère-Écosphère

ZOOM SUR...

LE RÔLE DES ARBRES MORTS ET MATURES

Inspirant un risque pour la sécurité, une perte financière ou tout simplement une sensation de désordre, les arbres morts et sénescents sont souvent considérés comme sans intérêt. Pourtant les naturalistes sont unanimes à reconnaître leur valeur. Ce sont des éléments indispensables à un écosystème en bonne santé. Près d'un quart des espèces forestières animales et de champignons sont dépendantes du bois mort et des micro-habitats : cavités, fentes dans le bois, coulées de sève, écorces décollées... Quelles soient creusées par les pics, dues à la chute de branches, au foudroiement..., les cavités profitent en effet à de nombreuses espèces dont beaucoup sont aujourd'hui menacées : chauves-souris arboricoles, rapaces nocturnes, insectes saproxyliques...

2.5 LES ESPACES CULTIVÉS

Les espaces cultivés sont des milieux qui font l'objet chaque année d'un travail du sol. On distingue les cultures à moisson (céréales, colza, tournesol...) et les cultures sarclées (betteraves, pomme de terre, maraîchage...).

Différents types d'habitats

Les cultures sont dominantes dans le Bassée-Montois puisqu'elles couvrent 58% du territoire. Elles sont présentes au sein de chaque grande entité géographique mais avec des proportions et des modes d'organisation différents.

En effet, la plaine de Bazoches est très largement vouée à l'agriculture tandis que les terres cultivées sont beaucoup plus disséminées entre boisements, plans d'eau et carrières dans la plaine alluviale de la Bassée. Le Montois présente une plus grande mixité d'habitats naturels avec de grandes surfaces agricoles, entrecoupées par des vallées, entourant des boisements de tailles variées et des villages.



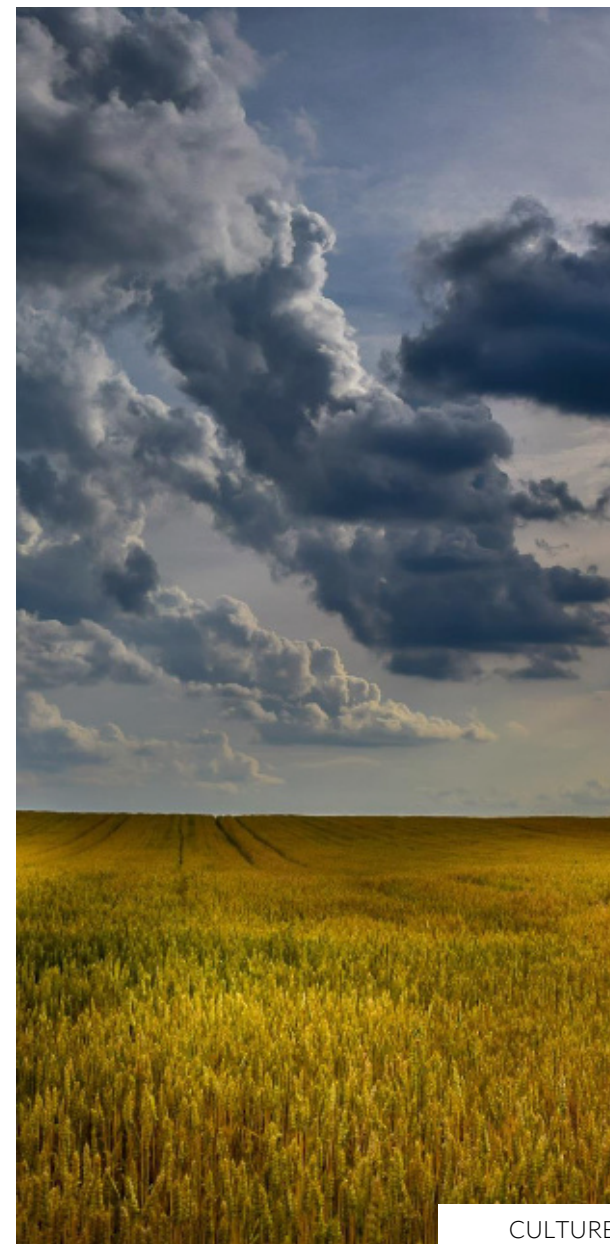
CENTAURÉE BLEUET

© J. Ugo - Écosphère

Les espèces associées

Les cultures ne sont pas vides de biodiversité. Appelée « commensale* » ou « adventice », une **flore spontanée** pousse au sein ou aux marges des espaces cultivés. Elle est majoritairement constituée d'espèces annuelles pionnières adaptées aux régimes des moissons et aux opérations de sarclage. Les messicoles (associées aux moissons) marquent souvent le paysage par leurs floraisons spectaculaires (coquelicots, Bleuet...). Elles comprennent de nombreuses espèces en voie de disparition dans la plupart des régions de plaine françaises comme l'Adonis annuelle ou le Miroir de Vénus. L'est de la Bassée ainsi que ses marges sud constituent des zones relictuelles* exceptionnelles pour ces végétations.

Moins nombreuse que dans les autres habitats naturels, **la faune** des espaces cultivés est toutefois représentée par des espèces caractéristiques dont certaines présentant un réel intérêt comme les busards (3 espèces différentes) ou l'Œdicnème criard. On y retrouve également des espèces plus « banales » mais importantes, notamment sur le plan cynégétique comme le Lièvre, les perdrix, l'Alouette des champs... Bien qu'inféodées aux grandes plaines agricoles, ces espèces sont généralement favorisées par la présence d'habitats connexes (haies champêtres, ourlets herbacés, prairies, friches ou jachères...) pour s'y reproduire, y trouver refuges ou ressources alimentaires complémentaires.



CULTURES

© Pexels

CHIFFRES CLÉS

Environ **61,5%** du Bassée-Montois est consacré à l'**agriculture**, dont près de 58% dévolu aux cultures céréalières ou sarclées et 3,5% à l'élevage (pâtures ou cultures fourragères).

En Europe, **84%** des espèces de plantes cultivées dépendent de la pollinisation par les animaux (majoritairement les insectes).

En dehors de la période de reproduction, les espaces agricoles les plus vastes, en particulier dans la plaine de Bazoches, accueillent de grands regroupements de Vanneau huppé ou de Pluvier doré pouvant compter plusieurs dizaines de milliers d'individus.

Les enjeux des espaces cultivés

Biodiversité et agriculture sont indissociables en

raison de l'emprise territoriale de l'agriculture et du rôle historique de l'activité agricole dans la structuration des paysages.

Les systèmes de polyculture-élevage ont largement contribué à la diversification des paysages et au développement de la biodiversité en créant et en entretenant des habitats ouverts très variés (différents types de cultures, prairies, marais fauchés ou pâturés, clairières, mares abreuvoirs pour le bétail...). **Dans l'autre sens, la biodiversité rend de nombreux services à l'agriculture.** Citons par exemple, la pollinisation, le contrôle des ravageurs par les auxiliaires des cultures, la lutte contre l'érosion des sols (bandes enherbées...), le recyclage de la matière organique, la fertilisation et la structuration du sol par les vers de terre, les champignons...

Toutefois, **l'intensification des pratiques culturales** engagée depuis plus de 60 ans a eu des effets négatifs sur la biodiversité des espaces ruraux. Elle s'est traduite par un accroissement de la taille des parcelles (limitation des effets de

lisières favorables à la biodiversité), par la disparition ou l'artificialisation des habitats connexes (recalibrage des cours d'eau en tête de bassin versant, suppression des haies, friches, mares...) et par l'utilisation de fertilisants minéraux et de pesticides ayant conduit à la banalisation de la flore, à la disparition de nombreuses espèces et à un effondrement des populations d'espèces sauvages...

Face aux conséquences sur la santé, la biodiversité, l'identité de nos paysages, des mesures ont été engagées afin de favoriser des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement (agriculture raisonnée, bio...).

Aujourd'hui, les principaux enjeux sont la **restauration des mosaïques agricoles** associant cultures et habitats connexes (bandes enherbées, friches, jachères, mares, mouillères, haies...), ainsi que la **mise en place de pratiques culturales plus respectueuses de l'environnement** (limitation des intrants et pesticides...).



© A. Vacher - Écosphère

BUSARD DES ROSEAUX

ZOOM SUR...

LES BUSARDS

Les busards sont des rapaces, reconnaissables à leur vol chaloupé à faible altitude au-dessus des cultures. Trois espèces sont présentes en Bassée-Montois : le **Busard cendré**, le **Busard Saint-Martin** et le **Busard des roseaux**. Initialement inféodés aux milieux ouverts (steppes, landes... ou roselières pour le Busard des roseaux), ils ont trouvé dans les espaces cultivés des habitats de substitution en installant leur nid bien caché dans les céréales ou dans la luzerne. Ils se nourrissent principalement de Campagnol des champs qui peut représenter jusqu'à 2/3 des proies.

Ayant souffert d'une mauvaise réputation et de la raréfaction de leurs ressources alimentaires liée notamment aux traitements phytosanitaires, ces trois espèces sont actuellement en régression. Une autre menace réside dans le fait que l'envol des jeunes est souvent postérieur à la date des moissons. De ce fait, les poussins périssent fréquemment sous les barres de coupe des moissonneuses-batteuses.

2.6 LES HABITATS RURAUX TRADITIONNELS

Il existe traditionnellement autour des villages une mosaïque d'habitats appelée « couronne d'hortus ». Composée de vergers, prairies, étangs, potagers, haies, murets, vieux bâtiments agricoles..., ces habitats sont nés de la nécessité de disposer à proximité des habitations de bois de chauffage et des habitats nécessaires à une production vivrière (arbres fruitiers, maraichage et prairies pour le bétail).

Les habitats ruraux traditionnels confèrent une identité paysagère et une valeur culturelle forte aux paysages de nos campagnes.

Les espèces associées

Le mélange de petites parcelles associées à une grande diversité d'habitats est reconnu comme très favorable à la biodiversité. La complémentarité des différents habitats et végétations associées apporte en effet gîte, nourriture, refuge... à de nombreuses espèces.



© Pexels

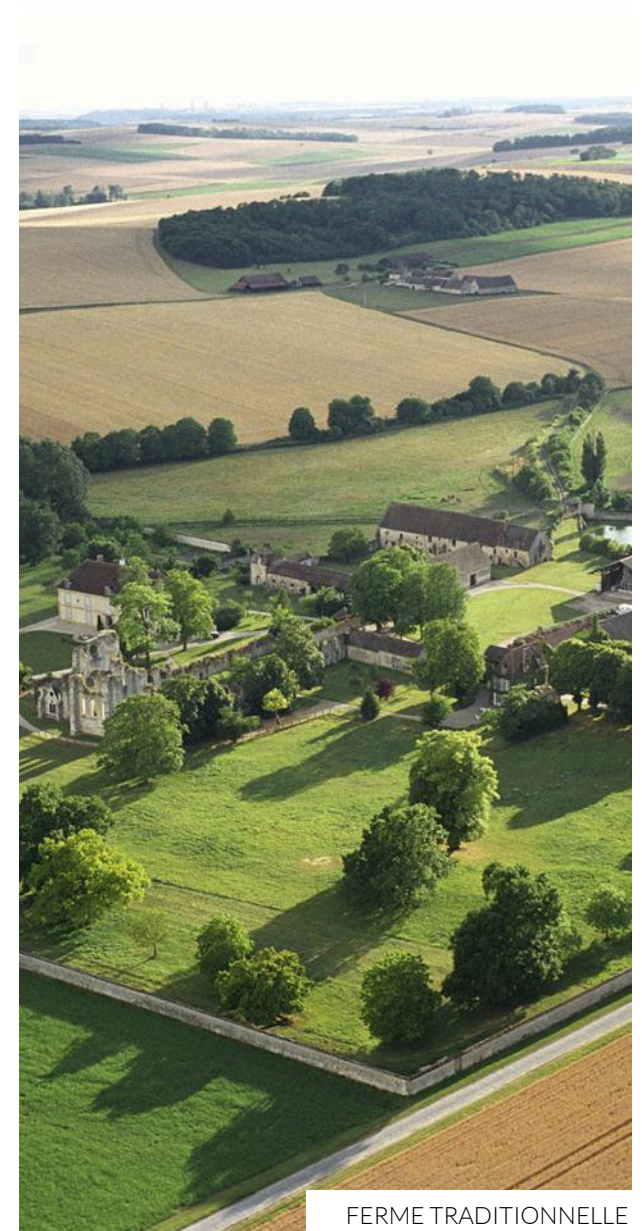
CHOUETTE CHEVÊCHE

Sur une frange d'une centaine de mètres autour des habitations, on trouve aussi bien des cortèges d'espèces végétales et animales spécialistes des mares, des milieux herbacés, des habitats boisés et des espaces cultivés. La plupart sont considérées comme banales mais certaines sont remarquables : Rougequeue à front blanc, Crapaud accoucheur, Renoncule à petites fleurs...

L'originalité des habitats ruraux traditionnels est également fondée sur la présence d'éléments minéraux comme les vieux murs et anciens bâtiments agricoles. Offrant des substrats plus ou moins secs et humides, ensoleillés ou ombragés, les vieux murs constituent notamment des milieux favorables à de nombreuses **espèces végétales** dont des fougères (Doradille des murailles...) et Giroflée. Ils abritent également une petite faune diversifiée dont des **reptiles** comme le bien nommé Lézard des murailles.

Les vieux bâtiments abritent une **faune étonnante et souvent méconnue**. La Chouette chevêche, par exemple, est un petit rapace nocturne cavernicole. Gîtant habituellement dans les cavités des vieux arbres des haies et vergers mais aussi dans les cavités des vieux bâtiments. Sa cousine la Chouette effraie occupe les clochers et les greniers des bâtiments anciens.

Les **chauves-souris** anthropophiles* s'installent également dans les combles des vieilles habitations et des églises (pipistrelles, oreillards, Petit Rhinolophe...).



© Seinegrandslacs

FERME TRADITIONNELLE

Malgré leur mauvaise réputation, ces petits mammifères inoffensifs se révèlent être de véritables auxiliaires en consommant quantité de moustiques et autres insectes.

D'autres **petits mammifères** peu fréquents sont présents comme le Loir gris et le Muscardin dans les vergers de haute tige et les haies.

Les enjeux des habitats ruraux traditionnels

Jusque dans les années 50, les surfaces agricoles étaient fortement morcelées, chaque unité étant gérée par une famille. Elles pratiquaient alors la polyculture et l'élevage ce qui nécessitait d'entretenir différents habitats. Depuis, la mécanisation et l'intensification des pratiques agricoles ont entraîné simultanément un agrandissement des parcelles agricoles, une simplification des habitats et l'abandon des zones les moins rentables (prairies, vergers, mares...)

conduisant souvent à un rapprochement des cultures des villages et à l'enfrichement puis au boisement des parcelles en déshérence. Les ceintures vertes sont également grignotées par l'urbanisation et la création de lotissements ou de zones d'activité.

Ces nouvelles pratiques entraînent une régression de la biodiversité. **La nature dite « ordinaire »** (fleurs des champs, papillons, hirondelles, lézards, amphibiens, hérisson...), **pourtant considérée comme presque immuable dans l'imaginaire collectif, est maintenant menacée au même titre que les espèces rares.**

La conservation des habitats ruraux traditionnels est essentielle. Elle nécessite autant de petits gestes que d'actions à plus large échelle afin de protéger, voire restaurer, les éléments remarquables du paysage (haies, arbres, mares, murets de pierres sèches...). Il s'agit également de préserver les chemins ruraux en gérant de façon



© L. Grandpierr - Écosphère

VERGER DE HAUTES TIGES

raisonnée, les bandes enherbées riches en flore et insectes, de maintenir et entretenir les vergers de hautes tiges, de mettre en place une gestion différenciée des espaces verts, de veiller à intégrer les nouvelles habitations avec le paysage et la biodiversité...



© M. Thauront - Écosphère

MURET DE PIERRES SÈCHES

ZOOM SUR...

LES MURETS DE PIERRES SÈCHES

Créés à l'origine pour consolider un terrain en pente ou pour délimiter un terrain, les murs de pierres sèches jouent un rôle méconnu dans le maintien (ou le développement) de la biodiversité. Les interstices entre les pierres constituent autant de micro-habitats favorables à une flore spécifique étonnante (algues, lichens, mousses...). Ils servent également d'abris, de corridors, de lieux de reproduction... à de nombreuses espèces animales dont les auxiliaires de cultures (Hérisson, carabes, reptiles, coccinelles...).

Simplement construits par empilement de pierres sans adjonction de mortier ou de ciment, les murs de pierres sèches sont faciles d'entretien. La présence d'anfractuosités de taille et de hauteur diverses est particulièrement favorable à l'installation des espèces.



3.

QUEL AVENIR POUR LA BIODIVERSITÉ EN BASSÉE- MONTOIS?

3.1 POURQUOI PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ ?

La biodiversité représente pour l'homme une source multiple d'aménités qu'il utilise pour se nourrir, se vêtir, se soigner, embellir son cadre de vie... Chaque jour, nombre de nos activités dépendent plus ou moins directement de services rendus par la nature appelés services écosystémiques, qu'ils soient liés au fonctionnement des sols, au cycle de l'eau, à la pollinisation, à la protection contre l'érosion...

Chaque disparition d'espèce signifie la perte irréversible d'un patrimoine génétique important. Elle est également accompagnée par la perte d'interactions entre cette espèce et les autres espèces de l'écosystème, « moteur » essentiel qui permet aux écosystèmes de fonctionner correctement et de se reconstituer après une perturbation (capacité de résilience).

Les services écosystémiques peuvent être classés en trois catégories.

Le maintien de la qualité de l'air, de l'eau et des sols :

- Régulation du climat (notamment par les boisements);
- Contribution au maintien de la qualité de l'air (production d'oxygène et fixation des polluants atmosphériques) par la végétation ;
- Régulation du cycle de l'eau par les zones humides (réalimentation des nappes, régulation des crues, soutien des débits d'étiages, rôle de filtre, recyclage des éléments nutritifs, stockage des polluants, fourniture d'eau potable...);

- Contribution à la préservation des sols (recyclage de la matière organique, maintien de la qualité agronomique des sols, lutte contre l'érosion sur les pentes, les berges des cours d'eau...), etc.

La fourniture de biens :

- Support de la biodiversité ;
- Production de bois et autres matériaux ;
- Production de nourriture (fruits, légumes, production de miel, champignons, baies, chasse, pêche...);
- Ressources pour la production pharmaceutique, ressources génétiques, etc.

La fourniture de services et de biens immatériels :

- Pollinisation ;
- Régulation des parasites, agents pathogènes, espèces nuisibles...;
- Cadre de vie (paysages), tourisme et loisirs de nature ;
- Source et support d'inspiration artistique et d'activités pédagogiques, etc.

Résultant de plusieurs milliards d'années d'évolution, cette richesse que représente la biodiversité est entrée dans une phase de déclin préoccupant. À l'horizon 2050, tous les scénarios s'accordent sur la poursuite d'une tendance lourde d'érosion, moindre qu'hier, mais réelle. Cette érosion concerne également le territoire Bassée-Montois.

Parmi les causes identifiées, on trouve :

- la destruction et la dégradation des milieux naturels ;
- la fragmentation des habitats naturels, liée aux changements de modes d'occupation des sols et au développement des infrastructures de transports ;
- le changement climatique, en particulier le décalage entre sa rapidité et les capacités de réponse des espèces ;
- les pollutions locales et diffuses ;
- l'introduction d'espèces exotiques envahissantes...

Véritable atout et indicateur de l'intérêt d'un territoire, la conservation de la biodiversité constitue un réel enjeu pour le Bassée-Montois. Cette conservation, indissociable de la préservation de l'identité paysagère, du cadre de vie, du développement local et du maintien des usages, peut prendre la forme de différents types d'actions à des échelles variées d'intervention.



UN VILLAGE DU TERRITOIRE BASSÉE-MONTOIS

3.2 AGIR POUR LE PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER

DÉVELOPPER LA DIMENSION ÉCOLOGIQUE DES POLITIQUES PUBLIQUES...

... PAR LE BIAIS DES DOCUMENTS DE PLANIFICATION TERRITORIALE

L'élaboration d'un document de planification territoriale est un moment privilégié pour poser les bases d'une stratégie de reconquête de la biodiversité et des paysages.

Ainsi, le SCoT du Grand Provinois (en cours d'élaboration), le PLUi du Bassée-Montois (en cours d'élaboration), les PLU mais également le SAGE Bassée Voulzie (en cours de rédaction) sont l'occasion de définir des orientations et des objectifs de développement durable à prendre en compte dans les politiques publiques. Il s'agit par exemple :

- **d'intégrer la préservation et la remise en état des continuités écologiques** en application du SRCE Île-de-France (préservation des réservoirs de biodiversité, maintien des trames boisées, herbacées et humides, suppression des obstacles, mise en place de règles afin d'éviter l'urbanisation des lisières boisées, de favoriser la création et le maintien de bandes enherbées le long des cours d'eau...);
- **d'élaborer un Plan de paysage sur l'ensemble du territoire** afin d'alimenter ces documents de planification, notamment grâce à l'identification des structures paysagères puis à la proposition d'orientations et de mesures de préservation et restauration des paysages ruraux traditionnels ;



© Natureparif

- **d'identifier les zones humides et de définir les objectifs d'atteinte du bon état écologique des cours d'eau** au sein du SAGE Bassée Voulzie.

RESSOURCES MOBILISABLES :

Soutien technique, administratif et financier : DRIEE, DDT, Conseil régional, Agence de l'eau

Conseils : Agence Française pour la Biodiversité (anciennement ONEMA), Agence de l'eau, Associations locales



© S. Siblet - Écosphère

... PAR UN ACCOMPAGNEMENT DES GRANDS PROJETS

De multiples projets sont à l'étude ou en cours sur le territoire : mise à grand gabarit de la Seine, projet d'ouvrages de ralentissement dynamique des crues, captages d'eau potable, carrières, aménagements publics et privés...

Il y a donc une vraie nécessité de leur prise en compte dans la planification territoriale afin que la CCBM soit porteur d'exigences de qualité environnementale (scénarii de moindre impact, écoconditionnalité...).

Une mutualisation des mesures compensatoires nécessaires au développement des différents projets **pourrait permettre d'orienter des moyens financiers conséquents sur des actions de conservation ou de restauration** qui soient valorisables par les collectivités locales (valorisation touristique notamment).

RESSOURCES MOBILISABLES :

Soutien technique, administratif et financier : Conseil départemental, DDT, DRIEE

© F3I

PRESERVER LA NATURE ET LES PAYSAGES DE PROXIMITÉ AU TRAVERS ...

... D' ACTIONS SUR LES PROPRIETES DES COLLECTIVITES



© M. Linglard- Ecosphère

De nombreuses mesures, souvent simples voire génératrices d'économies, peuvent être mises en place à l'échelle communale afin de conserver le patrimoine naturel et valoriser les paysages traditionnels. Allant de pair avec l'amélioration de la qualité de vie pour les habitants, elles peuvent par exemple concerner :

- l'identification des zones d'intérêt écologique au niveau communal avec l'aide des associations naturalistes locales ;
- la mise en œuvre de programmes de gestion différenciée sur les bords de routes et les espaces verts (programme zéro phyto, fauche tardive...). Cette action s'accompagne de communications auprès des habitants afin d'expliquer le sens des actions engagées et d'éviter tout sentiment d'abandon de gestion ;
- la gestion des espèces invasives envahissantes ;
- la préservation des vieux bâtis et l'intégration de la dimension écologique dans la rénovation et la construction des bâtiments communaux (sites de reproduction pour les oiseaux et les chauves-souris, murs en pierre sèche, murs ou toitures végétalisés...).

RESSOURCES MOBILISABLES :

Soutien technique, administratif et financier: Conseil Départemental, Conseil Régional, DDT, DRIEE

Conseils: AGRENABA, ANVL, Fédération départementale des chasseurs, Fédération pour la pêche et la Protection du Milieu Aquatique, Natureparif, Seine-et-Marne Environnement

... DE LA SENSIBILISATION DES ACTEURS LOCAUX

À l'échelle des communes, il est important de mobiliser et accompagner les agriculteurs, forestiers et propriétaires fonciers. Gérant l'essentiel des espaces agricoles et naturels, ils ont un rôle majeur dans le maintien de la biodiversité et des paysages et ont la possibilité d'agir concrètement sur leurs terrains au travers de :

- la conservation des habitats naturels ouverts (prairies, pelouses, landes, marais...);
- la mise en œuvre d'une gestion raisonnée des espaces cultivés (maintien de jachères, limitation des intrants);
- la préservation et l'entretien des milieux naturels au sein des espaces agricoles (mares et mouillères, réseaux de haies, bosquets, arbres isolés...),
- la renaturation des fossés et le maintien de bandes enherbées le long des cours d'eau;
- la mise en place d'îlots de vieillissement et de clairières au sein des boisements publics ou privés notamment en forêts de Sourdun et de Villefermoy;
- le maintien et la régénération des lisières étagées en bordure de culture.

Les collectivités locales peuvent aider à la sensibilisation des habitants et acteurs locaux par exemple en organisant des réunions d'information en partenariat avec les organismes compétents (citons notamment les animateurs des sites Natura 2000 que sont l'AGRENABA et la Fédération départementale des chasseurs).

RESSOURCES MOBILISABLES :

Soutien technique, administratif et financier: Conseil Départemental, Conseil Régional, DDT, DRIEE

Conseils: AGRENABA, ANVL, Fédération départementale des chasseurs, ONF

Moyens: MAEC, contrats Natura 2000



© F. Frébourg

EAU ET CARRIÈRES : QUEL AVENIR ?

PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU

La ressource en eau étant soumise à diverses pressions (pollutions diverses, érosion des berges, régression des zones humides...), **il est essentiel de mettre en œuvre une politique à la fois sectorielle et transversale visant à la préserver**. À l'échelle territoriale, des mesures peuvent être impulsées par des collectivités, des acteurs locaux et bénéficier, dans certains cas, de l'appui technique et financier d'organismes d'État. Elles concernent par exemple :

- la conservation des têtes de bassins ;
- la préservation et la restauration des milieux aquatiques (mares, mouillères, plans d'eau) et des zones humides ;
- le maintien et la restauration des cours d'eau dans un bon état écologique (renaturation des berges, suppression des obstacles) ;
- l'amélioration de la qualité des eaux (traitement des eaux usées, promotion de traitements tertiaires avec élimination des micropolluants) ;
- la réduction de l'utilisation des traitements et intrants, notamment pour les usages agricoles et l'entretien des espaces verts et jardins...

RESSOURCES MOBILISABLES :

Soutien technique, administratif et financier : Agence de l'eau, DDT, DRIEE



© tpsdave
Conseils : Agence Française pour la Biodiversité, Associations locales, Seine-et-Marne Environnement

Moyens : Agence de l'eau Seine-Normandie



© L. Bourjot - Ecosphère

VALORISER LES CARRIÈRES

La gestion des carrières est un enjeu majeur sur le territoire, avec 327 plans d'eau de gravière comptabilisés dans la Bassée francilienne en 2014. Modifiant profondément les habitats, leur exploitation a engendrée une multitude d'effets sur le paysage, la biodiversité et les usages associés. Les carrières et leurs réaménagements ont en effet participé à la création de nouveaux paysages ouverts avec, autour des plans d'eau, des friches, prairies, roselières... Du point de vue naturaliste, ces habitats abritent de nombreuses espèces d'intérêt dont certains oiseaux justifiant le classement en site Natura 2000 (ZPS).

Arrivées en fin de cycle d'exploitation, les carrières ne bénéficiant pas de gestion, se boisent rapidement entraînant la régression de l'intérêt écologique, la fermeture des paysages et finalement une perte d'attractivité pour les visiteurs. Dans certains cas, cette absence de gestion peut se traduire par des problèmes de sécurité et de nuisance (bruits dégradations, déchets) due à une fréquentation incontrôlée.

Pour faire face à ces enjeux, il apparaît nécessaire de mettre en place une politique réfléchie et concertée de gestion et de valorisation paysagère, écologique et touristique en diversifiant les usages sur les différents sites (activités nautiques, nature, découverte, chasse, pêche...). Sa mise en œuvre induira probablement la désignation d'un gestionnaire et des acquisitions foncières (via par exemple les ENS).

RESSOURCES MOBILISABLES :

Soutien technique, administratif et financier : Conseil départemental, Conseil régional, DDT, DRIEE

Conseils : AGRENABA, ANVL, UNICEM, Fédération départementale des chasseurs, Fédération pour la pêche et la Protection du Milieu Aquatique, Seine-et-Marne Environnement

VALORISER LA BIODIVERSITÉ DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPER DES ACTIVITÉS LIÉES À L'ENVIRONNEMENT

ACTIONS DE CONSERVATION

La mise en œuvre d'actions directes de conservation passe par deux types d'étapes : connaître puis protéger.

Parce que l'on protège mieux ce que l'on connaît, il est nécessaire de mener des inventaires naturalistes sur le territoire particulièrement sur les espaces moins bien connus comme la plaine de Bazoches et le Montois.

Bien qu'un réseau d'espaces protégés et/ou gérés soit déjà présent sur le territoire, **il apparaît comme important de compléter et consolider ce réseau afin de sécuriser la protection des secteurs les plus remarquables.**

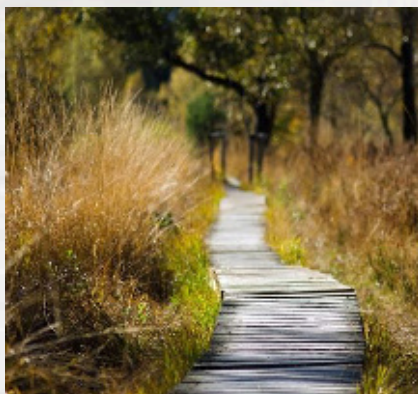
La conservation des espaces reconnus comme remarquables peut se décliner sous plusieurs formes :

- apporter des moyens de gestion active et d'animation sur des espaces naturels de proximité dans un but de préservation et d'accueil du public au travers par exemple des Espaces Naturels Sensibles (ENS) ;
- développer, en fonction des besoins, des protections plus fortes (réserves naturelles, conservatoire des sites) sur certaines zones d'intérêt majeur notamment en accompagnement du développement des grands projets.

RESSOURCES MOBILISABLES :

Soutien technique, administratif et financier :
Conseil départemental,
Conseil régional, DDT, DRIEE

Conseils : AGRENABA, ANVL, Fédération départementale des chasseurs, Fédération pour la pêche et la Protection du Milieu Aquatique, Seine-et-Marne Environnement



© smellypumpy

PROMOUVOIR LA NATURE AUPRÈS DES POPULATIONS ET DÉVELOPPER LE TOURISME VERT

Le patrimoine naturel constitue une véritable ressource économique susceptible d'être mobilisée pour développer le territoire, éviter le développement d'activités incontrôlées (sur certains secteurs comme les anciennes carrières) et prendre en charge la gestion des espaces « naturels ».

Compte tenu de la proximité avec la capitale et d'une demande croissante de nature par les populations, **le territoire du Bassée-Montois offre un potentiel considérable de développement des activités de loisirs.** Il s'agit de :

- valoriser le patrimoine auprès des habitants (découverte scolaire, réseau de promenade et coulées vertes, chemin de randonnées avec équipements pédagogiques attractifs, installation d'observatoires sur certains plans d'eau à vocation écologique, pêche et chasse) ;
- développer plus largement un tourisme « vert » tourné vers un public régional et même national et international ce qui nécessite de créer des infrastructures associées (gîtes ruraux, camping, activités de loisirs, parcours canoë, cavaliers, vélos...).

Ce tourisme « vert » peut concerner prioritairement le Montois et la Bassée ce qui nécessite de restaurer les paysages ouverts dans la Bassée et sur les coteaux (points de vue) et de valoriser l'identité paysagère des villages.

Le développement des activités de loisirs gagnera à être réfléchi en veillant à maîtriser les flux de façon à ne pas générer d'impacts significatifs sur les écosystèmes.

RESSOURCES MOBILISABLES :

Soutien technique, administratif et financier : Conseil départemental, Conseil régional, DDT, DRIEE

Conseils : AGRENABA, ANVL, Fédération départementale des chasseurs, Fédération des pêcheurs, Fédération pour la pêche et la Protection du Milieu Aquatique, Seine-et-Marne Environnement, Seine-et-Marne Tourisme

© PDPics

CONCLUSION TERRITORIALE

Chacune des trois grandes entités géographiques que sont le Montois, la Bassée et la Plaine de Bazoches possède son identité propre. Les enjeux majeurs en matière de paysage et de biodiversité peuvent donc différer selon le contexte. Si la plupart des propositions décrites précédemment sont déclinables au sein des trois entités, de grandes orientations d'actions spécifiques peuvent se distinguer :

Montois

- Préservation et restauration des milieux ouverts (vallées de l'Auxence et de la Voulzie, Forêts de Sourduin et de Villefermoy...)
- Maintien des réseaux écologiques
- Préservation des têtes de bassin
- Favoriser une gestion raisonnée des espaces cultivés
- Valorisation du patrimoine rural traditionnel autour des villages
- Valorisation touristique

Bassée

- Conservation et restauration des zones humides
- Conservation et restauration des milieux ouverts
- Aménagement et gestion des plans d'eau de carrières
- Accompagnement des grands projets
- Valorisation touristique
- Valorisation du patrimoine rural traditionnel autour des villages

Plaine de Bazoches

- Favoriser une gestion raisonnée des espaces cultivés
- Maintien d'un réseau de parcelles en prairies sèches ou jachères
- Préservation du réseau de bosquets

CONTACTS

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France (DRIEE)

12, cours Louis Lumière – CS 70027
94307 Vincennes Cedex
www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne (DDT)

288 rue Georges Clémenceau - Parc d'activités
77000 Vaux-le-Pénil
www.seine-et-marne.gouv.fr/Service-de-l-Etat/Direction-Departementale-des-Territoires-DDT

Conseil régional d'Île-de-France

Pôle économique social et environnemental régional
33 rue de Barbet de Jouy 75007 Paris
www.iledefrance.fr

Conseil départemental de Seine-et-Marne Direction générale adjointe de l'environnement

Hôtel du Département 12 rue des Saint-Pères
77000 Melun
www.seine-et-marne.fr

Agence Française de la Biodiversité (AFB) - Service national / Service départemental de Seine-et-Marne

« Le Nadar » Hall C 5 square Félix Nadar 94300
Vincennes / 288 rue Georges Clémenceau -
Parc d'activités 77000 Vaux-le-Pénil
www.afbiodiversite.fr

Agence de l'eau Seine Normandie -
Direction territoriale Seine-Amont
18 cours Tarbe CS 70702 89107 Sens Cedex

Natureparif

Cité régionale de l'Environnement
90-92 avenue du Général Leclerc 93500
Pantin
www.natureparif.fr

Office Nationale des Forêts (ONF)

Agence territoriale Île-de-France Est
217bis, rue Grande 77300 Fontainebleau
www.onf.fr

Seine et Marne environnement

18 allée Gustave Prugnat 77 250 Moret-
sur-Loing
www.me77.fr

ANVL

Station d'écologie forestière Route de la
tour Denecourt 77300 Fontainebleau
www.anvl.fr

AGRENABA

Maison de la Réserve 1 rue de l'Eglise
77114 Gouaix
www.reserve-labasse.fr

Fédération de Seine-et-Marne pour la pêche et la Protection du Milieu Aquatique

22 rue des Joncs, Hameau d'Aubigny 77950
Montereau-sur-le-Jard
www.federationpeche77.fr

Fédération départementale des chasseurs de Seine-et-Marne (FDC 77)

La Maison suisse 1016 rue de
Fontainebleau 77720 Bréau
www.fdc77.fr

CONCLUSION

Le Bassée-Montois est un territoire diversifié et d'une grande richesse naturelle : faune, flore, cortèges originaux de végétations, ressources en eau, ressources minérales... Il apparaît à ce titre comme l'un des secteurs majeurs en termes de biodiversité à l'échelle de l'Île-de-France.

De certains points de vue, le territoire est même considéré d'intérêt national voire européen. En effet, la Bassée est une zone humide d'importance nationale abritant notamment l'une des plus importantes stations connues de Vigne sauvage à l'échelle européenne, espèce protégée et menacée, après celle de la vallée du Danube. La Bassée et la Plaine de Bazoches voient leur intérêt européen reconnu notamment au travers de leur couverture par deux sites Natura 2000. Le patrimoine naturel vernaculaire plus "ordinaire", particulièrement riche au sein des villages du Montois et de leurs abords, est également l'un des fondements de l'identité rurale singulière et précieuse du territoire.

Le Bassée-Montois est le siège de multiples usages, activités et projets, au bénéfice de ses habitants (chasse, pêche et autres activités de loisir...), des acteurs économiques (transport fluvial, exploitation de matériaux, agriculture...), mais également des habitants d'autres territoires proches ou lointains qui bénéficient chez eux de services écosystémiques fournis par le Bassée-Montois (ressource en eau de qualité, protection contre les crues ou soutien du débit d'étiage de la Seine par les milieux humides) ou qui profitent du Bassée-Montois en tant que visiteurs.

Concilier les usages actuels et futurs et la préservation des richesses naturelles est donc, peut-être plus qu'ailleurs, un véritable enjeu pour le Bassée-Montois.

La protection de la biodiversité n'apparaît pas toujours de manière évidente comme une priorité pour la population, les élus ou les autres acteurs du territoire, ce qui est compréhensible, chacun ayant des préoccupations quotidiennes plus immédiates et plus concrètes. L'analyse révèle néanmoins que les services rendus par les milieux naturels du Bassée-Montois constituent non seulement un atout pour l'avenir du territoire mais témoignent aussi de son identité.

Paysages, cadre de vie, qualité de l'eau, activités de loisir (y compris la chasse et la pêche), projets éducatifs, activités économiques (notamment liées au tourisme, à l'agriculture, à la forêt ou aux matériaux), résilience vis-à-vis du risque d'inondation, sont autant de bénéfices directement tirés de la richesse naturelle du territoire. Ces richesses exploitées au quotidien présentent encore de nombreuses opportunités de valorisations futures. **Construire l'avenir du territoire invite tout naturellement à préserver et à mettre en valeur ces richesses afin d'en tirer durablement bénéfice.**



LEXIQUE

Adventice: Terme utilisé pour les espèces végétales poussant spontanément au sein des cultures (adventices des cultures).

Alluvial: Qualifie un milieu ou une communauté végétale qui se développe dans le lit majeur des rivières.

Anthropophile: Habitat ou espèce lié à l'activité directe ou indirecte de l'homme.

Bassin versant: Ensemble de la zone géographique constituant un bassin hydrographique d'un cours d'eau et correspondant à la totalité de l'aire de capture et de drainage des précipitations.

Biodiversité: Ensemble des éléments composant la vie sous toutes ses formes à tous ses niveaux d'organisation à une échelle spatiale donnée. On distingue : la diversité intraspécifique (ou génétique), spécifique, des écosystèmes, des écocomplexes (mosaïques d'écosystèmes).

Biogéographique (région ou domaine): Entité naturelle dont les limites reposent sur des critères de climat, de répartition de la végétation et des espèces animales.

Calcicole: Qualifie un végétal ou une communauté végétale se développant préférentiellement ou exclusivement sur des sols calcaires ou au moins riches en calcium et qui sont généralement basiques.

Commensal: Qualifie une espèce ou une communauté végétale qui tire profit de sa

coexistence avec une autre espèce ou une autre végétation.

Écosystème: Système biologique fonctionnel incluant une communauté d'êtres vivants et leur habitat. Les éléments constituant un écosystème développent un réseau d'échanges d'énergie et de matière permettant le maintien et le développement de la vie.

Entomologie: Étude des insectes.

Espèce exotique envahissante: Espèce végétale ou animale vivant en dehors de son aire d'origine par suite d'une introduction prenant la place d'espèces locales dans un écosystème.

Eutrophisation: Processus d'enrichissement excessif d'un sol ou de l'eau par apport important de substances nutritives modifiant profondément la nature et le fonctionnement des écosystèmes.

Frayère: Site de reproduction des poissons.

Friche: Formation végétale herbacée ou arbustive d'origine anthropique (agricole, industrielle..), colonisant un terrain anciennement utilisé par l'homme et abandonné depuis.

Habitat: Ensemble comprenant les espèces, les communautés et l'environnement abiotique (ensemble des facteurs physico-chimiques) d'un milieu.

Magnocariçaie: Formation végétale de bas-marais et de marais plats dominée par les grandes laïches (*Carex acutiformis*, *Carex vesicaria*..).

Mégaphorbiaie: Formation végétale constituée de grandes herbes se développant sur des sols riches et humides.

Mésophile: Qualifie un végétal ou une communauté végétale se développant dans des conditions moyennes de valeur d'humidité, ni trop sèches ni trop humides.

Montilles: Dépôts sableux du Würm (dernière glaciation) topographiquement plus élevés au sein des plaines alluviales, rarement inondés et abritant une flore et une faune des milieux secs.

Pionnier: Qualifie un végétal ou une communauté végétale colonisant en premier un milieu donné. Sur substrat nu, correspond au stade initial de la série dynamique de végétation.

Relictuel: Qualifie un végétal ou une communauté végétale antérieurement répandu(e), ayant persisté en petite quantité grâce à l'existence très localisée de conditions environnementales favorables.

Saproxylique: Qui se développe ou qui se nourrit de bois en décomposition.

Substrat: Support naturel ou artificiel sur lequel vit un végétal ou une communauté végétale.

Ripisylve: Terme désignant les formations arborescentes s'installant le long des cours d'eau.

Rudéral: Qui pousse sur les sols perturbés par les activités humaines ou des substrats enrichis en azote et autres substances nutritives.

Thermophile: Qualifie un végétal ou une communauté végétale exigeant en chaleur.

RÉFÉRENCES

Gestion écologique des espaces naturels et ruraux

Bâtiment et construction: Pistes pour une transition écologique – 15 propositions pour changer les pratiques de construction et d'aménagement en faveur de la biodiversité – *Natureparif, Juillet 2013, 36 p.*

Charte régionale de la biodiversité – *Conseil régional d'Île-de-France/Natureparif, <http://www.chartebiodiversité-idf.fr>*

Guide de gestion écologique des espaces collectifs publics et privés – *Natureparif, 2016, 190 p.*

La Charte agriculture et urbanisme de la Seine-et-Marne – *DDT/Union des maires de Seine-et-Marne/Chambre d'agriculture Seine-et-Marne, 2016, 45 p.*

Gestion des milieux aquatiques et de la qualité des eaux

Financements en Île-de-France pour la réduction de l'usage des produits phytosanitaires dans les zones non agricoles – *DRIAAF Ile-de-France, 2014, 20 p.*

Le SDAGE 2016-2021 du Bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers Normands – *Agence de l'eau Seine-Normandie, 2016, 458 p.*

Les aides financières pour diminuer les pollutions diffuses agricoles. *Agence de l'eau Seine-Normandie, Révisé 2016-2018, 6 p.*

Les aides financières pour l'assainissement – *Agence de l'eau Seine-Normandie, Révisé 2016-2018, 6 p.*

Les aides financières pour gérer les milieux aquatiques, restaurer la qualité des eaux et la biodiversité – *Agence de l'eau Seine-Normandie, Révisé 2016-2018, 6 p.*

Manuel de restauration hydromorphologique des cours d'eau – *Agence de l'eau Seine-Normandie, 2007, 104 p.*

Protéger les eaux souterraines et les captages d'Île-de-France pour une bonne qualité d'eau du robinet – *DRIEE/ARS/Agence eau Seine-Normandie, 48 p.*

Paysages

Livret pédagogique de l'atlas des paysages de Seine-et-Marne – *Conseil général de Seine-et-Marne, 2009, 205 p. <http://www.seine-et-marne.fr/Cadre-de-vie-Transports/Biodiversite-et-paysages/Atlas-dynamique-de-la-Biodiversite-en-Seine-et-Marne/L-atlas-des-paysages-de-Seine-et-Marne>*

Prise en compte du paysage dans les documents d'urbanisme : Guide pour une meilleure prise en compte des paysages dans le cahier des charges des Scot, PLU et cartes communales – *DRIEE, 2e édition, septembre 2016, 32 p.*

Utiliser les atlas de paysage à travers des situations franciliennes – *DRIEE, Octobre 2016, 56 p.*

Continuités écologiques

Guide de lecture du Schéma Régional de Cohérence Écologique de la région Île-de-France – *ZUCCA, M. & BERNARD, J. M., Région Île-de-France/Natureparif/DRIEE, Paris, 2015, 27 p.*

La restauration de la continuité écologique des cours d'eau – *Plaque de Seine-et-Marne – DRIEE, 2013, 6 p.*

Prendre en compte le SRCE francilien dans les documents d'urbanisme – Recommandations et recueil d'expériences – *CHALOT, R., Natureparif, Mai 2015, 144 p.*

Schéma Régional de Cohérence Écologique de la région Île-de-France – *DRIEE/Région Île-de-France, Paris, 2015, 2 tomes et 1 atlas <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/le-srce-d-ile-de-france-adopte-a1685.html>*

Natura 2000 et ENS

Espaces naturels sensibles – Une politique des Départements en faveur de la nature et des paysages. *Assemblée de départements de France – Juin 2015, 20 p.*

Natura 2000 en Île-de-France – Préservons la biodiversité – *DRIEE, édition 2016, 20 p.*



La Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie (DRIEE) porte les politiques des ministères en charge de l'environnement et de l'énergie sur les territoires franciliens sous l'autorité du Préfet de région, des Préfets de département et du Préfet de police. Ces politiques découlent de la Charte constitutionnelle de l'environnement, qui conduit à concilier la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social.

DRIEE

12, cours Louis Lumière – CS 70027

94307 Vincennes Cedex

+33 (0)1 83 65 40 10

www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

Réalisation :

ÉCOSPHÈRE

3bis, rue des remises

94100 Saint-Maur-des-Fossés

Comité de pilotage de la réalisation du document et de relecture – Mai 2017 :

- Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'Énergie (DRIEE) Île-de-France
- Direction départementale des territoires (DDT) de Seine-et-Marne
- Association de gestion de la réserve naturelle de la Bassée

Crédit photo :

ÉCOSPHÈRE : A.Vacher, C. Bon, F. Le Bloch, J. Ugo, L. Bourjot, L. Grandpierre, L. Spanneut, M. Thauront, N. Flamant, S. Siblet, V. Carrere.

AGRENABA, Chaoselly-foto, I. Doneddu, J.J. Debuchy, Fill, F. Frébourg, H. Bouyon, Katdaned, L. Viatour, Masson, M. Linglat, PDPics, Pexels, Rihajj, SeineGrandsLacs, Sglandhadeln, Smellypumpy, tpsdave, YamaBSM.

Photographie de 1^{er} de couverture : Bassée-Montois (SeineGrandsLacs), Violette élevée (S. Siblet), Cordulie à corps fin et Sterne Pierregarin (L. Spanneut), Coronelle lisse (A. Vacher), Vigne sauvage (AnRo0002).